

L'Action NATIONALE

VOLUME LXXV, numéro 10, juin 1986

MICHEL-BRINDAMOUR MÉNARD AU TEXAS
(p. 932)



La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président du Conseil: Yvon Groulx	Directeurs: Richard Arès René Blanchard Paul-A. Boucher	Marcel Laflamme Jean-Marc Léger Delmas Lévesque
Vice-président: Delmas Lévesque:	Jacques Boulay Guy Bouthillier Michel Brochu	Denis Monière Jean-Marcel Paquette Charles Poirier
Secrétaire: Gérard Turcotte	Louise C.-Brochu Marcel Chaput Claude Duguay	Gilles Rhéaume Léonard Roy André Thibaudeau
Trésorier: Jean Genest	Pierre Dupuis Anna L.-Normand	Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale
qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds
destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis
pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers
destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes
sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec
pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 845-8533

l'Action **NATIONALE**

Volume LXXV, numéro 10, juin 1986

TABLE DES MATIÈRES

DELMAS		
LÉVESQUE:	Les enjeux des années 80	871
NORMAND		
MAILLET:	Le français au Québec	885
PIERRE	Redécouvrir la colonisation:	
TRÉPANIÉ:	agricole	893
JEAN-D.	Les francophones	
ROBILLARD:	du Grand-Nord	901
MARCEL		
LAFLAMME:	Le modèle coopératif israélien ..	917
DENIS MONIÈRE:	Pour une nouvelle éthique	
	politique	924
GEO.-HENRI		
FORTIN:	Une lutte très inégale	927
JEAN-PAUL		
MÉNARD:	Un Québécois au Texas	932
RENÉ BLANCHARD:	D'abord nous défendre	
	contre nous-mêmes	935
MADELEINE	Promouvoir sa ville	
PROVOST:	au plan international	939
MICHEL BROCHU:	Les dénationalisations	945
ROLLAND		
CHAUSSÉ:	Le Sommet de la francophonie ..	951
YVETTE		
WILLIAMS-FORTIN:	Bromont	953

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

* La photo de la couverture provient des Archives de l'État du Texas.

L'ACTION NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: JEAN GENEST

Secrétaire-adjoint: DONAT PLANTE

Photographe: Paul HAMEL

Collaborateurs:

Patrick Allen	Pierre-André Julien
François-Albert Angers	Marcel Laflamme
Viateur Beaupré	Delmas Lévesque
René Blanchard	Denis Monière
Odina Boutet	François Morneau
Guy Bouthillier	Gilles Rhéaume
Claude Collin	Jean-D. Robillard

Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Dépôt légal: Bibliothèque nationale, 2^{ième} semestre 1981

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
845-8533

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162

pour
les individus



pour
les familles



pour
les groupes



pour
les entreprises



**Assurance-vie
Desjardins**

à chaque
passage
de la vie

LE LAMINOIR

NOUS PLASTIFIONS VOS DOCUMENTS

FRANÇOIS DUPUIS, RELIEUR

RELIURE D'ART & RELIURE BIBLIOTHÈQUE

IMPRESSION LUXOR

PLAQUES SIGNALÉTIQUES

IMPRESSION DE LUXE

251 RUE LARAMÉE**HULL, QUÉBEC****J8Y 2Z4 TÉL. (819) 777-0321****OUVERT DE 9h À 17h, DU LUNDI AU VENDREDI**

Tél.: (418) 658-9966

Télex: 051-31726

Guy Bertrand
AVOCAT**Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois,
Mignault et Ass.****1195, Avenue Lavigerie, suite 200
Ste-Foy (Québec) G1V 4N3**

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	30,00\$	34,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	14,00	18,00
Abonnement de soutien	50,00	54,00
Institutions	30,00	34,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos)	12,50\$
à l'étranger	14,50\$
par avion	20,00\$

Nom

Adresse

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

revue
critere

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy H. Allard, Marc-Fernand Archambault,
Claude Gagnon, Lise Noël, Louise Poissant.

Dernières parutions:

- No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.
No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.
No 36: *Le nouveau paysage mythique — I*, automne 1983, 188 p.
No 37: *Le nouveau paysage mythique — 2*, printemps 1984, 180 p.
No 38: *De la guerre — I*, automne 1984, 317 p.
No 39: *De la guerre — II*, printemps 1985, 258 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

CLAUDE-PIERRE VIGEANT

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**BIJOUTERIE
POMPONNETTE Inc.**

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711

Les enjeux des années 80*

par DELMAS LÉVESQUE

Vous permettrez sans doute qu'en guise d'avant-propos je rende hommage à Louis Riel, à l'occasion du centième anniversaire de son assassinat, légal, en proposant la réouverture de son procès, devant un tribunal international. Ne serait-ce pas la façon décisive de réhabiliter la mémoire de celui qu'une proportion croissante des Manitobains considèrent comme le véritable fondateur de leur province?

Notre question nationale pourrait, pour les années qui viennent, être formulée, à mon sens, en une problématique à cinq dimensions, étroitement liées les unes aux autres:

- 1- la dimension politique ou la question de notre statut constitutionnel;
- 2- la dimension démographique ou la question de notre décroissance nationale;
- 3- la dimension culturelle ou la question de notre américanisation;
- 4- la dimension économique ou la question de l'intégration continentale;
- 5- la dimension technologique ou la double question de la désindustrialisation et de la dévastation écologique.

En explorant chacune de ces dimensions, je ne manquerai pas de souligner, à l'occasion, les liens étroits qui les soudent les unes aux autres.

* Le texte reprend l'essentiel des propos tenus par l'auteur lors d'un dîner-causerie du Conseil des sections de la Société nationale du Centre du Québec à Drummondville, le 17 novembre 1985.

1. La dimension politique ou la question constitutionnelle

N'avons-nous pas été obnubilés, pour ne pas dire obsédés, par cette question? La conséquence en est que nous avons transformé à posteriori le référendum de '80 en un véritable «mur des lamentations», auquel nous accrochons toutes nos nostalgies. Nous y aurions subi une défaite pire que celle des Plaines d'Abraham ou que celle des Patriotes de 1837. Nous nous serions défaits nous-mêmes, le jour du 20 mai '80. D'où une morosité qui n'en finit plus, un sentiment de défaite qui ne cesse de nous accabler. Ce défaitisme, si nous n'y prenons garde, nous mène tout droit à apposer, de guerre lasse, notre signature au bas du *Canada Bill*.

À nouveau, c'est l'histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide, selon le point de vue. Considérons un instant le côté moitié plein, c'est-à-dire cette moitié environ des francophones du Québec qui, malgré une question alambiquée et démobilisante, malgré la subversion «du oui-non et du non-oui», malgré le matraquage publicitaire, ont répondu affirmativement à l'invitation d'ouvrir des négociations de nation à nation avec le reste du Canada. Un geste de souveraineté!

Cette pleine moitié illustre, on ne peut mieux, l'effet de levier du projet de souveraineté. À quel moment de notre histoire aurait-on obtenu de meilleurs résultats? En 1942? Un non à la conscription peut-il s'interpréter dans le sens d'un oui à la souveraineté? En 1837? La rébellion n'a été le fait que d'une infime minorité. Par la voie des armes, le passage obligé de la minorité à la majorité, c'est la victoire militaire. Un résultat démocratique s'obtient-il de la même façon?

Un peuple conquis rêve de reconquête, oui, mais par des voies propices, au moment opportun. Le cas échéant, il se prononce sur le fond, sans oublier les circonstances pourtant.

Les circonstances de 1980 permettaient-elles de trancher la question d'un seul coup, une fois pour toutes, sans risque sérieux de dérapage? Il est permis d'en douter. C'est peut-être ce qu'une bonne partie (la décisive, toutefois) de l'autre moitié a senti instinctivement. Les nationalistes de l'autre moitié, et il y en avait, n'ont peut-être pas seulement été abusés, mais ont aussi

perçu la fragilité de l'engagement. Nous n'étions manifestement pas prêts à basculer d'un seul bloc, seule proportion susceptible de tuer dans l'œuf toute contestation menaçante de notre légitimité. À défaut de quoi, toute victoire demeure indécise, n'excluant pas un retour en arrière, mille fois plus piteux que ce qui nous arrive.

Crispés, comme nous l'étions, sur une mauvaise question transformée en absolu, la défaite, ou plutôt la non-victoire, nous a laissés sans stratégie de rechange. Ce vide constituait une invitation implicite au coup de force. Il ne manqua pas de venir d'ailleurs! Nous en sommes là ou presque, c'est-à-dire à un statut «ante» diminué. Un mécanisme a été enclenché et enrayé du même coup.

Mais depuis cinq ans, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Beaucoup de gens, surtout la partie décisive de l'autre moitié, se sentent circonvenus, trompés par des promesses, dont la livraison tarde à venir. Ils ragent de ne pouvoir bloquer la désindustrialisation de Montréal. Ils rêvent presque des outils d'un État souverain. N'avoir que les inconvénients de l'indépendance sans aucun des avantages..., c'est plutôt frustrant.

En y regardant de plus près, toutefois, l'analyse se modifie quelque peu. Si, au XIX^e siècle, nous avons par le mouvement de colonisation effectué, pour la plus grande partie, la reconquête du territoire, au XX^e siècle, nous avons doté le domaine d'institutions qui nous soient propres. À bien des égards, nous avons appris à penser et à agir «comme si» la souveraineté était acquise. Nous n'avons pas signé le document appelé nouvelle constitution, qu'on nous a refilé contre notre gré, comme une camisole de force. Une sorte d'Acte d'Union, inopérante comme l'autre. La marche à la souveraineté ne peut pas ne pas reprendre. Les négociations sur le libre-échange, les incitations du fédéral à signer le *Canada Bill*, prétendument pour négocier après, vont raviver les vieilles blessures. Surtout, un vide structurel béant va se présenter aux prochaines élections fédérales. Sachons, cependant et stratégiquement, anticiper les réactions de cette étrange machine du fédéralisme, qui, par son jeu de bascules et de poulies, finit toujours par nous asséner le coup qu'on lui a porté.

2. La dimension démographique ou la question de notre décroissance nationale

Pendant que toute notre attention était rivée sur la question politique, escomptant quelque fantastique bond en avant, nous étions bêtement ramenés en arrière, sur le plan démographique. Notre proportion de l'ensemble canadien chutait brutalement, du tiers au quart en trente ans! Nous sommes passés brusquement, sans crier gare, de la «revanche des berceaux» à une sorte de «revanche des cerveaux». Comme ça, naïvement!

Change pour change, qualité pour quantité, n'est-ce pas? Comme si ça se pouvait, une cohabitation continentale, dans ces termes; une pure qualité sans quantité. Comme si les Américains ne disposaient pas des deux. Et massivement! Même le Canada anglais, l'avons-nous dépassé en quelque chose?

Bien sûr, il y a l'immigration... Et avec quoi intégrera-t-on ces nouveaux venus, je vous le demande? Avec de la musique, des héros, des modèles américains? À ce rythme, combien ça leur prendra de temps pour avoir mal aux plaines d'Abraham?

La plus élémentaire observation nous apprend pourtant que le nombre constitue un pouvoir. Il faut une certaine masse critique. Autrement, tout ne sert à rien. Peuple «ligaturé et vasectomisé», nous risquons la démassification d'une masse, atteinte si laborieusement, par ceux et surtout celles qui «travaillaient pour la patrie», au temps où l'on faisait de la famille, pour ainsi dire, comme on «faisait de la terre». Au rythme où vont les choses sur ce plan, la souveraineté sera bientôt sans objet et nos institutions, autant de coquilles vides.

De tous temps, la sexualité a eu partie liée avec la divinité. «Quand les dieux tombent, le corps reprend ses droits» dit Malraux. C'est bien ce à quoi nous assistons: l'épanouissement de la «religion du corps». Comme bien l'on devait s'y attendre, voici qu'un magazine porno se nomme ABSOLU! Curieusement, l'effondrement de la natalité chez nous coïncide avec l'effacement de l'Église. Quant à la famille, minée par les séparations et les divorces, son état ne laisse pas d'inquiéter. Si l'on ne s'entend pas sur le diagnostic, c'est que l'on ne s'entend plus sur la définition. Qu'est-ce au juste, une famille? La mère et l'enfant? Le père et l'enfant? Ou davantage?

Heureusement, diront certains, nous partageons ce problème avec tout l'Occident! Oui, mais partons-nous des mêmes rapports de force avec nos voisins? Faut-il s'inquiéter d'abord de l'équilibre France-Allemagne-Italie-Angleterre qui ont des populations équivalentes? Et combien d'Histoire! Nous sentons-nous vraiment obligés de précéder tout l'Occident dans le déclin démographique, alors que nous comptons pour 1/30 de la population anglophone du continent nord-américain?

Y a-t-il quelqu'un quelque part qui pense sérieusement revenir ou laisse croire, *démagogiquement*, à un retour aux familles de douze enfants comme norme sociale? Non, toute la bataille actuelle tourne autour du troisième enfant qu'il faudrait *absolument* avoir, pour ne pas reculer dans l'irréversible et basculer dans l'irréversible. Et elle est loin d'être gagnée, cette bataille. Est-ce bien le moment de s'enfermer dans un combat idéologique pro ou anti-féministe? Quand il y a «péril en la demeure», il faut en sauver les habitants d'abord. C'est-à-dire une question de moyens, pour que vienne au monde et vive cet enfant qui change tout. Après, l'on procédera aux arbitrages qui viendront. Mais après seulement. Une position pro-familiale ne peut être que progressiste, par les temps qui courent. Libérons le «désir» de survivre...

3. La dimension culturelle ou la question de notre américanisation

Pendant longtemps, la tradition constituait à ce point l'équivalent de la culture que les deux termes pouvaient s'employer l'un pour l'autre. Tel n'est plus le cas, depuis l'irruption de la modernité dans la vie de nos sociétés, dès avant, mais surtout depuis l'avènement de l'industrialisation et de l'urbanisation, qui lui est concomitante.

S'il restait des doutes quant à l'aptitude de la modernité à chasser la tradition, il n'est qu'à consulter l'une des expériences les plus récentes de modernisation, la nôtre, appelée officiellement «révolution tranquille». La sécularisation, accompagnant habituellement la modernisation, s'est illustrée au Québec, en procédant au transfert des juridictions de l'Église à l'État, dans les affaires éducatives et sociales. Du coup, la carrière ecclésiastique a dû céder le pas à la carrière dans la fonction publique. Place

aux grands commis de l'État! Le transfert ne s'est d'ailleurs pas limité aux juridictions, mais a comporté également celui d'un personnel nombreux.

La langue cessa d'être «gardienne de la foi», selon la formule d'Henri Bourassa, lors de son célèbre discours de Notre-Dame. L'on oublie, trop souvent, qu'avant la révolution tranquille, notre singularité sur le continent ne pouvait faire de doute. Que ce soit sous l'angle de la langue, de la religion, des institutions, notre identité tranchait nettement et ne laissait pas d'étonner. Culturellement, nous avons plusieurs lignes de défense. Tel n'est plus le cas aujourd'hui. Plusieurs de ces lignes ont cédé. Modes de vie d'abord, religion ensuite. À vrai dire, il ne nous en reste qu'une, incontestable et profonde: la langue. Est-ce suffisant? C'est peu!

C'est d'autant peu, que la modernisation qui nous a traversés a été surtout, est encore, et de plus en plus américaine. Tout le monde connaît notre engouement pour tout ce qui est américain. De la Floride à la Californie en passant par la Nouvelle-Angleterre ou tout simplement assis dans notre salon, nous gobons, sans discernement, tout ce que nous proposent nos puissants voisins: musique, héros, séries, gadgets, bungalows, condos, etc., la liste en est interminable. Nous croyons même résister aux Canadiens anglais en nous assimilant aux Américains. Dépit annexionniste post-référendaire? C'est beaucoup plus profond que cela. C'est toute la représentation de nous-mêmes qui est atteinte!

Tout retour en arrière est bloqué, même du côté religieux, par, d'une part, le déferlement des sectes de ce côté-ci, par la montée continentale du catholicisme, d'autre part. Impossible désormais de nous singulariser par notre catholicisme, voire par quelque secte religieuse que ce soit.

Notre mission providentielle, jaillie de notre mythe fondateur, n'inspire plus personne. Le Québec international a succédé au Canada français missionnaire. Fait-il le poids? Quoi opposer à New York qui soit équivalent à la Rome que nous opposions à Londres? Paris? C'est au moins un siècle trop tard! Nous n'avons guère le choix que de faire de Montréal l'un des grands pôles de la francophonie mondiale.

La Loi 101 est bien mince pour jouer tous les rôles de protection d'un peuple qui n'assimile plus, du reste. Elle nous procure une fausse sécurité, la pauvre, alors que les jugements de cour la découpent comment un vulgaire salami. «Une société sans État est une société sans défense» dit J. William Lapierre.

Au moment où nous ne nous reproduisons plus, nous ne transmettons plus à nos maigres descendants notre héritage culturel. Nous sommes atteints dans ce qu'il y a de plus vital et de plus intime: nous ne nous reproduisons plus ni biologiquement, ni culturellement. Comparons aux peuples de l'Islam, pour comprendre notre précarité.

Que voulait dire Marcel Rioux par son expression: «les Québécois sont tricotés serrés»? Quoi qu'il en soit, ce n'est plus le cas. Toutes nos solidarités sont autant de verrous qui ont sauté les uns après les autres. Il ne nous reste que des intérêts. Pas surprenant que nous soyons si durs (en négociation) les uns avec les autres. Un quelque chose de gracieux nous a quittés. Une grâce a été emportée par l'hédonisme ambiant. GrandMaison n'y va pas avec le dos de la cuiller, quand il parle «des parvenus de la révolution tranquille» et de notre «société de célibataires». Laissons aux Américains le narcissisme d'un individualisme libéral du type «me generation».

4. La dimension économique ou la question de l'intégration continentale

Partons d'abord du fait que les trois quarts du commerce international du Canada s'effectuent avec les États-Unis. Peut-on mentionner deux autres voisins industriels, en situation d'aussi grande intimité? La fable du pot de fer et du pot de terre nous revient invariablement à l'esprit.

À cette constatation s'en ajoute une autre et de taille, soit le caractère de succursale de l'économie canadienne, structurellement dépendante de l'économie américaine. Si bien que le commerce international du Canada revient, pour une bonne part, à la somme des transactions intra-entreprises américaines effectuées à travers cette passoire que constitue la frontière entre les deux pays. L'emprise américaine sur les secteurs primaires,

secondaires et tertiaires de notre économie ne fait plus l'ombre d'un doute. La controverse à ce sujet a cessé d'ailleurs, depuis un bon moment déjà, faute de combattants.

L'explication de cette situation remonte à la constitution même du Canada, selon une géopolitique toute particulière. Pointe septentrionale du triangle de l'Atlantique Nord, le Dominion du Canada instituait une Amérique du Nord, intégrée politiquement à l'Empire britannique, tout en faisant partie de l'ensemble continental, dominé déjà par les États-Unis, du point de vue économique. Compromis parfait, quoique de transition, comme l'avait bien senti John A. Macdonald. Ironie du sort, le fondateur du Canada ne croyait pas à l'indépendance de son propre pays. «On appartient à l'un ou l'autre ensemble» disait-il. Sa *National Policy*, véritable incitation à l'emprise industrielle américaine au Canada, indique bien à quelle véritable enseigne il logeait. Insuffisance de l'entrepreneurship privé local, importance du secteur public au Canada, proportion démesurée du secteur bancaire canadien s'enroulent dans ce fait structurel massif, en une interaction circulaire, dont il devient difficile de démêler l'enchaînement des causes et des effets.

Quasi grande puissance au sortir de la guerre, du fait de l'effondrement de l'Europe occidentale et centrale, de l'abaissement de la Grande-Bretagne et de son association étroite avec le grand vainqueur, le Canada a pu, pendant un bref moment, au cours de l'après-guerre, faire illusion sur son importance et son indépendance. Son intégration à la défense continentale dans NORAD, mais surtout l'intégration de la production de défense des deux pays ont sonné le glas d'une défense autonome, retirable à volonté de l'OTAN comme l'a fait la France ou peut le faire encore l'Espagne. À ce chapitre, la mise au rancart, sous pression, de l'avion de combat Arrow, par le gouvernement Diefenbaker, a signé notre dépendance militaro-industrielle. Le sort de l'expérience de Haviland était d'ores et déjà scellé. À quoi tient alors Canadair? Il manquait boucle et ruban à ce joli colis. L'application des législations américaines anti-ennemi en sol canadien, via les filiales des multinationales américaines opérant sur notre territoire, combinée aux frasques du Manhattan et du Polar Sea, traversant sans autorisation des eaux que le Canada considère comme siennes, complète le tableau.

À l'ère de la désindustrialisation des économies occidentales, faudrait-il s'attendre à ce que nos problèmes figurent parmi les priorités américaines? Oui, mais à condition que ce soit à titre de problèmes domestiques américains... À Washington, on oublie régulièrement le Canada comme principal partenaire commercial américain. Nous ne sommes plus partenaires au sens extérieur du terme, comme l'est le Japon. Nous sommes comptés à l'intérieur. Pas la peine de perdre du temps à de si subtiles différences...

C'est dans ces conditions, dans ce contexte, sans volonté davantage affirmée que le Canada s'amène à la table des négociations du libre-échange. Pas surprenant que le partenaire d'en face exige que nous mettions nos tripes sur la table, avant même de commencer la négociation! Le seul ministre conscient de l'enjeu se voit affublé de l'étiquette de «Mickey-Masse».

À tous ceux qui ont perdu la mémoire, faut-il rappeler que notre séduisant voisin nous a envahis à deux reprises pour nous imposer sa loi, qu'il a formulé à la fois «Doctrine Monroe» et «Destinée Manifeste», qu'il s'est approprié l'exclusivité de l'appellation «américaine» sur le continent, qu'il constitue un puissant empire mondial, moins territorial que les empires britannique ou soviétique, mais beaucoup plus économique et surtout culturel. «We are the world» chantent ses artistes du show-bizz, dans un bel élan de générosité et d'ambiguïté.

Au Québec, un parti qui se croyait au pouvoir, alors qu'il n'était qu'au gouvernement d'une province, laisse la place, par défaut pour ainsi dire, à une équipe dont on n'arrive pas à imaginer qu'elle puisse être consciente de ses structures de pouvoir et de ses enjeux. Le projet d'une Baie James II augure plutôt d'une exportation accélérée de nos matières premières, sous forme électrique cette fois. Le «porteur d'eau» et le «scieur de bois» peuvent former un trio avec le «transporteur d'électron». Ce que nous avons bâti, au cours des dernières décennies, comme pouvoir «autochtone», c'est-à-dire un peu d'entrepreneurship coopératif, public, privé, combiné en une sorte de petite bourgeoisie tripartite, constitue un pécule, amassé à grands frais d'une modernisation coûteuse en solidarité et en identité. L'entreprise s'annonce aussi ingrate envers l'État que celui-ci l'a été envers l'Église, sans parler du mouvement coopératif et du syndica-

lisme. Notre cohésion sociétale a fait long feu. Chaque négociation nous fait craindre la dislocation. Il faut miser sur l'entrepreneurship. Fort bien! Formidable! Mais doit-on laisser à la «garde montante» la formulation d'un prochain projet de société?

5. La dimension technologique ou la double question de notre désindustrialisation et de la dévastation écologique

Une expression avait cours, en certains milieux, il y a quelques années. Où devait-on situer le Canada: «au dernier rang des pays développés ou au premier rang des pays sous-développés»? Notre glissement s'accélère, au point de ressembler à celui de l'Angleterre. Le pays au deuxième niveau de vie au monde, c'est de l'histoire ancienne déjà. Les pays de technologie avancée nous distancent les uns après les autres, tandis que les pays en voie de développement nous rattrapent tour à tour, grâce à la qualité de leurs matières premières bien sûr, mais surtout en raison de leurs coûts de main-d'œuvre tellement inférieurs aux nôtres. Nos secteurs primaires et secondaires traditionnels sont en difficulté. Nous connaissons désindustrialisation et chômage en proportion.

Pour ajouter au charme de la situation, les pluies acides menacent forêt, terre, eau, c'est-à-dire l'essentiel de nos ressources naturelles renouvelables, la base toujours de notre économie. Il faut bien contribuer notre quote-part ou notre «livre de chair» au développement économique des Américains, nos pollueurs si bien intentionnés... S'ils n'y prennent garde, leurs journaux vont finir par manquer de notre papier et notre eau douce acheminée, par quelque «grand canal» que ce soit, aura couleur plutôt saumâtre et goût plutôt aigre. À défaut de leur servir de garde-manger, notre rôle d'arrière-cour leur suffit amplement. Il y a un bon moment qu'ils reluquent, de façon manifeste, l'abondance des ressources septentrionales, comme aussi quelque site d'enfouissement de précieux déchets.

Les dommages de la pollution n'affectent pas que l'eau, la forêt, la terre et l'air. Nous occupons un lieu quelque part dans la chaîne alimentaire et les toxines viennent toutes s'accumuler dans notre organisme. Nos «maladies» de «civilisation» ne sont

pas moins éloqu岸tes que celles des autres époques. Bien au contraire. Les craintes de dommages irréversibles à notre stock génétique s'accroissent sans cesse. La dévastation écologique, après deux siècles à peine de civilisation industrielle, atteint de telles proportions qu'elle fait craindre le cataclysme terminal. Le vertige du vide guette les gens. Aussi bien en finir tout de suite, disent certains. Les taux de suicide, en particulier chez les jeunes, ne trompent pas. Les taux de démission, quant à eux, seraient effarants, s'ils étaient connus. Tellement les gens sont désespérés!

Quelque chose quelque part s'est dérégulé. La technologie échappe à sa régulation culturelle. Combinée aux autres moyens des plus puissants, elle se prend pour le tout culturel. Elle se fait «LOGOS» et nous impose son totalitarisme. Du coup, tout devient fragile. Espèce humaine et espèces culturelles sont menacées. La bataille des logiciels ne fait que commencer.

Conclusion

Nous nous conduisons comme des apprentis sorciers. Les mythes de Prométhée ou du Paradis terrestre auraient dû nous apprendre quelque chose. Dans la proportion même où nous percevons les secrets de la nature, croissent nos responsabilités. Toute indétermination obtenue exige autant d'autodétermination. La liberté arrachée ne suffit pas. Il lui faut se gouverner, s'orienter. Autrement, toute force libérée risque d'asservir son libérateur.

Au fur et à mesure que s'instaure le «village global», la lutte s'engage entre les grandes structures niveleuses et les espèces culturelles menacées. Identités de classe et identités nationales jouent leur survie. Si, comme le dit Jacquard, la chance de l'espèce humaine réside dans sa diversité, du point de vue biologique, la chance de la même espèce doit bien se trouver également, par solidarité des phénomènes vitaux fondamentaux, dans la diversité culturelle.

Nous en sommes. Nous constituons manifestement une espèce culturelle, laquelle a quelque chose d'original à contribuer à l'espèce humaine. Notre présence internationale, à la fois attestatoire et contestatoire, comme dirait Henri Desroche, en est l'illustration et la confirmation.

Nous devons donc prendre notre place et tenir notre place. Pour ce faire, il faut «entreprendre autrement» de multiples façons. Faire de la culture, faire de l'entreprise, faire de la famille, comme autrefois nous «faisions de la terre», c'est-à-dire du pays, au sens territorial du terme. Conserver les acquis de la révolution tranquille. Comme cet élan sur le monde, par exemple. Comme cet apprentissage démocratique également. Nous verrons bien si cette ferveur politique est authentique, ou magique comme une certaine ferveur religieuse de naguère. Cette aptitude à la négociation également, à condition de ne pas retourner cette arme contre nous-mêmes. Entraînement à traiter d'égal à égal!

Fonçons tout droit vers ce nouveau *Moyen Âge** qui nous attend. Nous avons le choix entre lui ou *l'Antiquité*, laquelle a tant inspiré la modernité. Le XX^e siècle, âge de fer, de feu et de sang, avec son univers concentrationnaire, et «ses grands cimetières sous la lune», rappelle les Grands États massifs de l'Antiquité et leur totalitarisme. Un nouveau Moyen Âge, c'est-à-dire un âge démassifié, désuniformisé, décentralisé, dans un enchevêtrement de juridictions, qui laisse place à une multitude de havres de liberté. Société programmée ou société libérée. Bureaucratie ou réseaux associatifs. «Foule solitaire» ou solidarités familiales. Société conditionnée ou société autodéterminée. Priorité à la technologie ou primauté des rapports humains. Tel est le choix que nous avons à faire.

Pourquoi ne pas se doter de la technologie compatible avec les rapports sociaux que nous voulons faire prévaloir et plier la technologie à nos besoins culturels, et non l'inverse? Remplacer partout où c'est possible les rapports de domination par des rapports d'association.

* Le Moyen Âge, tant décrié comme celui de l'obscurantisme, est malgré tout celui de la création des universités, de l'instauration de rapports égalitaires et complémentaires entre hommes et femmes, de la tenue des trêves de Dieu et des congés fériés. Bien sûr, il y avait aussi le servage. Mais le prolétaire moderne a-t-il beaucoup gagné au change?

La vogue à la «culture organisationnelle», aux «vidéo-clips» et aux «industries culturelles» indique bien le sens de la bataille qui s'engage. C'est celle de *l'imaginaire*. Serons-nous en mesure de produire, à même notre culture, nos héros, nos modèles, nos représentations de nous-mêmes, ou consommerons-nous les productions américaines, comme nous le faisons maintenant? Ariane, ma sœur, vous portez l'espoir des francophonies d'Amérique, d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie!

Le problème du français au Québec depuis 1967 est depuis la Conquête, de nombreux immigrants ont fait pour plusieurs des langues. C'est une langue et une culture qui ont été introduites au Québec.

LA CAMBRIAGE DE SOUSCRIPTION
1985-1986

a rapporté la somme totale:
14 300\$

Merci tous nos amis,
Continuons en trouvant

de nouveaux abonnés

Des crises linguistiques, des influences étrangères, ont influencé le français du Québec. Le péché ici à l'industrialisation qui s'est faite par le langage et de techniques américaines, à notre esprit de droit criminel qui est d'inspiration britannique, à l'apogée des communications de masse qui facilitent l'entrée de la circulation d'informations de contenu et de conception anglophones. Tout cela a marqué l'histoire du français depuis de nombreuses années. L'héritage que nous avons aujourd'hui est tributaire de ces influences et c'est pourquoi l'état a tenté de légiférer pour remettre de l'ordre dans le domaine.

Ainsi, étant d'abord la situation linguistique actuelle, il est important de revoir ce qui a motivé l'adoption de lois linguistiques pour faire du français la langue officielle du Québec.

LA FONDATION MINVILLE

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

1985-1986

à rapporté la somme totale:

14 360\$

Merci à tous nos amis.

Continuons en trouvant

de nouveaux abonnés!

(voir la page 916)

* Le Mouvement pour l'Action Nationale, en collaboration avec le Centre de la Recherche et de l'Éducation de l'Université de Moncton, a publié un rapport intitulé "Rapport de l'Action Nationale sur la situation de la langue française au Nouveau Brunswick". Ce rapport est disponible gratuitement auprès de la Fondation Minville, 1000 rue de la Grande-Allée, Moncton, N.B. E1C 1A1. Pour en savoir plus, contactez-nous au 506-853-1111.

Le français au Québec

par NORMAND MAILLET,
Bureau régional de Trois-Rivières,
Office de la langue française.

Le problème du français au Québec existe depuis 1760 et depuis la Conquête, de nombreux intervenants ont lutté pour préserver son intégrité. Cette suite continue et acharnée d'engagements historiques a permis qu'aujourd'hui une communauté de 6 millions pense et vive en français en Amérique du Nord: le Québec.

Sommes-nous toujours conscients de cet héritage? Savons-nous comment le faire fructifier? Avons-nous encore des responsabilités à assumer? La place du français est-elle désormais assurée? Qui doit poursuivre son rayonnement et comment?

Hériter d'une langue, c'est hériter d'une structure qui façonne notre vision du monde et qui détermine notre façon de penser. C'est aussi par la langue que nous apprenons et retransmettons nos coutumes et notre culture. C'est donc fondamentalement par la langue française que nous nous différencions des autres communautés linguistiques et culturelles qui nous entourent.

Des causes multiples, tant historiques qu'économiques, ont influencé le français au Québec. Je pense ici à l'industrialisation qui s'est faite par le biais de capitaux anglais et de techniques américaines, à notre système de droit criminel qui est d'inspiration britannique, à l'avènement des communications de masse qui facilitent l'entrée et la circulation d'informations de contenu et de conception anglophones. Tout cela a marqué l'histoire du français depuis de nombreuses années. L'héritage que nous avons aujourd'hui est tributaire de ces influences et c'est pourquoi l'état a senti le besoin d'intervenir pour remettre de l'ordre dans ce domaine.

Ainsi, avant d'aborder la situation linguistique actuelle, il est important de revoir ce qui a motivé l'adoption de lois linguistiques pour faire du français la langue officielle du Québec.

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, trois facteurs essentiels ont amené le Gouvernement à adopter successivement la Loi 63, la Loi 22 et finalement, la Loi 101 ou Charte de la langue française.

Ces trois facteurs sont: le statut de l'anglais dans le domaine économique, l'évolution démographique au Québec et principalement l'anglicisation des immigrants et le statut social et officiel du français québécois face au français standard et à l'anglais.

Le premier facteur a été largement étudié, en particulier par deux commissions d'enquête, l'une fédérale de 1963-1967 (Laurendeau-Danton) et l'autre provinciale de 1968-1972 (Gendron). Ces deux commissions ont conclu qu'au Québec l'anglais était la langue du pouvoir, du prestige et de la promotion sociale dans le domaine économique.

Quant au facteur démographique, on réalisait que le nombre des naissances diminuait de manière telle que la survie et le développement de la langue française au Québec dépendaient désormais et de plus en plus du choix linguistique des Néo-Québécois dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais.

Enfin, bien que le français soit la langue de la majorité au Québec, l'anglais a toujours été associé à un certain prestige. Les résultats d'une étude faite à cette époque sont très intéressants à cet égard. On demanda à des étudiants anglophones et francophones d'attribuer une cote de personnalité à dix personnes dont une moitié parlait l'anglais, l'autre le français. En fait, il n'y avait que cinq personnes bilingues et chacune parla deux fois, ce qui n'empêcha pas le fait que les étudiants anglophones et francophones donnèrent une cote plus élevée aux intervenants anglophones sur la plupart des points, soit l'intelligence, la profession, l'instruction et les traits de personnalité. Ce qui est encore plus significatif, les étudiants francophones cotèrent les intervenants francophones beaucoup moins bien que leurs collègues anglophones. Par ailleurs, le débat français standard européen et français québécois continue et suscite encore bien des controverses. Pour ces motifs, le statut social et officiel du français avant 1970 était loin d'être acquis et c'est pourquoi l'État a jugé essentiel d'intervenir.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Il faut reconnaître que l'usage du français a progressé au Québec depuis dix ans. Cette progression a touché une majorité de personnes et la plupart des secteurs d'activités. De façon toute particulière, la présence du français s'est sensiblement accrue dans la présentation des produits et le service au consommateur, dans la publicité commerciale et dans l'affichage.

En milieu de travail, le nombre des travailleurs francophones a augmenté à peu près dans tous les secteurs, comme aussi le nombre des cadres francophones au sein de l'entreprise, et l'usage du français a enregistré des gains réels, surtout dans les documents, les communications écrites et les réunions de travail.

Grâce aux efforts consentis au développement et à la diffusion de la terminologie, l'usage des termes français a touché une plus grande partie de la population. Par ailleurs, la connaissance du français a augmenté chez les anglophones et les allophones, et on constate aussi, parmi eux, une augmentation du nombre de ceux qui croient que l'apprentissage du français est nécessaire et même prioritaire au Québec.

Ce bilan est positif. Mais l'examen de la réalité, comme le souligne clairement le Conseil de la langue française, ne nous permet pas de conclure pour autant que le français est devenu, en 1985, «la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires», si l'on veut dire par là que l'usage du français va de soi et constitue pour tous un choix naturel dans les activités à caractère public.

On constate en effet que, dans bien des secteurs, le français a encore beaucoup de progrès à réaliser et que ces progrès risquent à tout moment d'être compromis par certaines attitudes.

Ainsi, par exemple, nombre d'entreprises reconnaissent elles-mêmes qu'en dépit de la traduction et du développement terminologique, l'usage des termes français, aussi bien généraux que spécialisés, n'a pas encore réussi à s'implanter dans les mœurs et le parler quotidien des travailleurs. Des dirigeants d'entreprise se plaignent aussi de la piètre qualité du français des jeunes employés ou stagiaires fraîchement issus du système d'éducation québécois. Et peut-être faut-il rappeler, puisque la

crise universelle des langues ne réussit pas à l'expliquer totalement, l'usage encore trop généralisé d'un niveau de langue qui ne favorise pas suffisamment le développement de la pensée, en particulier au Québec, à cause de la situation géographique difficile.

À cet effet, j'entendais lundi dernier à l'émission Télé-Service de Radio Québec, le président de l'Association québécoise des professeurs de français déclarer que désormais, à la suite d'une directive du ministère de l'Éducation, on ne corrigerait plus les fautes d'orthographe dans les examens de français des élèves de 4^e et 5^e secondaire. Si cette affirmation est fondée, cette situation est très préoccupante, puisqu'elle équivaut à ne plus considérer notre langue comme une matière scolaire importante. En effet, on n'imaginerait pas un professeur de mathématiques, de physique ou de chimie qui ne tiendrait pas compte des solutions aux problèmes posés.

Quand on sait l'importance de bien maîtriser la langue écrite, il est néfaste et irresponsable de ne pas se préoccuper que son apprentissage se fasse sous surveillance et avec les explications nécessaires aux erreurs commises. Si on ne corrige plus l'orthographe, comment un élève peut-il savoir s'il fait des erreurs ou non? Je n'ai malheureusement pas eu encore de réponse officielle du ministère, mais je pense que tous les Québécois devraient prendre la parole pour s'assurer qu'on continue d'enseigner adéquatement aux jeunes d'aujourd'hui une langue française structurée et efficace. Ne pas y mettre tous les efforts nécessaires, c'est priver les jeunes de leur outil fondamental de communication et il ne faudra pas nous surprendre de leur désintéressement du français et de leur volonté de se tourner vers l'anglais.

La question est d'autant plus cruciale que la force d'attraction de l'anglais comme langue d'usage demeure supérieure à celle du français au Québec. Ce constat vient d'être confirmé par une étude de Statistique Canada, qui démontre que l'anglais fait des gains chez les allophones du Québec et que le français recule partout au Canada. Ces données incontestables nous permettent de réaffirmer une évidence: la survie et le développement de la langue française en Amérique du Nord demeureront toujours une entreprise difficile, qui a besoin d'être fortement soutenue.

L'urgence de la question linguistique, pour plusieurs, est devenue moins évidente. D'autres soucis préoccupent les esprits: la voix des gouvernants se fait moins entendre à ce chapitre, et un nombre grandissant de Québécois s'imaginent à tort que la langue française a atteint un niveau de sécurité désormais garantie. La conséquence est la suivante: on constate ici et là quelques résistances de plus à la francisation et certains relâchements dans la vigilance et dans le soutien à la francisation déjà amorcée ou avancée. Cela se manifeste de bien des façons: on voit réapparaître des textes rédigés uniquement en anglais; on laisse aller sur le marché nombre de produits dont la présentation en français laisse grandement à désirer; on évite de prendre des mesures d'implantation terminologique sous prétexte que les travailleurs francophones eux-mêmes ne s'en soucient guère.

Mais la conjoncture linguistique actuelle se définit encore, et peut-être davantage, par des faits d'un autre ordre dont l'influence peut être déterminante pour l'avenir de la langue française. Il s'agit de l'omniprésence des produits culturels américains et des communications informatisées véhiculées par la langue anglaise. Ce phénomène on ne peut plus actuel se développe à un rythme extraordinaire et s'impose partout. Ainsi, plusieurs entreprises qui décident d'informatiser leurs activités sont confrontées au danger de faire perdre au français une bonne partie du terrain qu'il avait gagné chez elles. De même, les micro-ordinateurs continuent de se multiplier et d'accaparer l'attention des jeunes avec l'anglais généralement comme langue de communication.

On sait maintenant, à la suite d'une étude du Conseil de la langue française, que les francophones du Québec en général consacrent 29% de leur temps d'écoute aux chaînes de télévision de langue anglaise et que cette proportion s'élève à 35% dans une région mixte de Montréal et à 45% dans une région frontalière comme l'Outaouais; on sait aussi que le pourcentage général, chez les jeunes francophones, est encore plus élevé, atteignant jusqu'à 49% du temps d'écoute; enfin, on sait que pour quatre chaînes de télévision en français on en compte une dizaine en anglais; sans oublier l'avance dont jouit l'anglais dans la production et la diffusion des vidéo-cassettes.

Comme ils vivent dans l'univers de l'électronique et de l'in-

formatique et «baignent» en quelque sorte dans la langue et la culture anglo-américaines, il n'est pas étonnant de constater qu'entre 23% et 40% des étudiants francophones du secondaire estiment que «vivre en français», pour eux, n'est pas nécessaire à leur épanouissement personnel.

Bref, quand on fait le bilan des progrès de la langue, et qu'on observe certains faits récents, on est forcé de conclure que la situation linguistique actuelle demeure préoccupante. Elle pose, de façon sérieuse, la question de l'avenir de la langue française au Québec.

D'un autre côté, il me semble important de faire connaître les réalisations d'envergure qu'a produites la société québécoise en matière linguistique et l'apport considérable qu'elle fournit à la francophonie.

Le Québec est à l'avant-garde dans bien des secteurs. Si l'on considère, par exemple, le domaine de la production d'électricité par voie hydraulique, le Québec est sûrement à l'avant-garde en ce domaine dans le monde francophone. Cette habileté à développer d'énormes complexes hydro-électriques repose sur toute une technologie de pointe d'où est née une terminologie originale en langue française. Cette technologie française est exportable dans les autres pays francophones au même titre que la terminologie véhiculée par elle. On peut tirer d'autres exemples d'industries comme celle de la motoneige, ou encore de la fabrication de machines à papier; ces produits sont aujourd'hui exportés dans le monde entier. Plusieurs domaines scientifiques présentent également un haut niveau de développement et parfois même sont particuliers au Québec. Ainsi, on pourrait citer, dans le domaine des sciences appliquées, la conception des lasers (Université Laval), la microbiologie (Institut Armand Frappier), les techniques de l'eau (INRS), et j'en passe. Dans tous ces exemples, le Québec a la chance d'avoir développé à la fois des technologies de pointe et des terminologies en français qui peuvent contribuer à enrichir la francophonie.

De plus, nombreux sont les exemples qui démontrent l'efficacité et la vivacité du français chez nous. Je pense ici à la Société Radio-Canada, qui a fait de nombreuses recherches pour donner aux Québécois une terminologie française dans le monde des sports.

De même, depuis quelques années, on assiste à la création de comités inter-entreprises dans différents domaines pour franciser et uniformiser des terminologies techniques complètes. J'ai eu le plaisir d'ailleurs de coordonner deux de ces comités dans notre région: celui de la fabrication des lampes auquel a participé, entre autres, la société Sylvania et celui du matériel papetier qui regroupait toutes les principales sociétés papetières du Québec. Ces exemples illustrent la volonté et la possibilité de faire du français une langue vivante et propice au développement social et économique du Québec.

Le domaine de l'éducation présente aussi des réalisations concrètes dans ce sens: l'école du meuble de Victoriaville, qui produit une série de volumes spécialisés en français à l'intention des étudiants et par voie de conséquence à l'intention de tout ce secteur d'activité économique; l'école de papeterie de Trois-Rivières, qui prépare un manuel scolaire en français pour les futurs papetiers, et bien d'autres encore.

Donc, notre région est très dynamique et contribue à l'avancement du français dans le monde du travail québécois. Ces projets et réalisations doivent être appuyés non seulement par des organismes gouvernementaux, mais par l'ensemble de la population, afin de donner une portée réelle à ces interventions et d'assurer la permanence des résultats.

Quant à l'Office de la langue française, nous allons poursuivre notre travail mais cette fois dans une tout autre optique. Les exigences de la Charte de la langue française ont été respectées à 98% par les entreprises et les organismes qui y sont soumis. Un tel constat fort positif pourrait nous amener à conclure qu'enfin, au Québec, le français a pris toute la place ou presque qui lui revient. Eh bien, pas tout à fait. Comme nous l'avons vu précédemment, le statut social et officiel du français n'est pas encore assuré et son utilisation n'est pas naturelle et spontanée dans l'ensemble des secteurs de notre société. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer la qualité du français chez les jeunes aussi bien dans la famille qu'à l'école; s'assurer de sa présence dans tous les domaines et plus particulièrement dans celui de l'informatique et développer la fierté et la volonté de sauvegarder notre patrimoine linguistique. En un mot, redonner le goût du français à tous les Québécois. C'est pourquoi l'Office s'est

donné une nouvelle orientation, qui met l'accent sur les services à la clientèle. Nous souhaitons désormais être beaucoup plus des collaborateurs que des initiateurs. Il ne faut plus voir l'Office comme le seul garant de la francisation, mais plutôt comme un partenaire des Québécois qui sont les seuls à pouvoir assurer la permanence de la francisation.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui: notre situation historique et géographique nous force à demeurer vigilants si nous voulons que le français survive et évolue en Amérique du Nord. Cependant, il faut aussi être conscients de notre potentiel, mettre en valeur nos acquis et soutenir toute initiative du milieu qui favorise le développement et l'utilisation de notre langue.

C'est de la volonté et des efforts de chacun que notre avenir linguistique dépend. Les parents, les professeurs, les employeurs, tous doivent contribuer à créer un milieu favorable à l'épanouissement du français et à assurer la responsabilité de son devenir. Il est encore trop tôt pour crier victoire.

Plusieurs organismes et associations se sont retirés ou du moins ont laissé à l'État le rôle majeur de «francisation»; il faut maintenant que la prise en charge du dossier revienne aux mains des citoyens et la Société Nationale des Québécois, qui s'est toujours préoccupée du français au Québec, aura certainement un rôle de plus en plus grand à jouer dans ce défi social des prochaines années.

Nous avons donc tous nos responsabilités à assumer. Il faut revendiquer le français, *oui*, mais il faut aussi et surtout le pratiquer et s'assurer de son utilisation généralisée. Je termine en vous rappelant une parole de M. Daniel Johnson, alors Premier ministre du Québec: «*Pour sauvegarder le français au Québec, nous sommes condamnés à l'excellence.*»

Redécouvrir la colonisation agricole au Québec

par PIERRE TRÉPANIÉ

On a souvent prétendu — surtout à gauche — que les sciences sociales et humaines, telles que les pratiquent les savants *bourgeois*, n'étaient que des dérivés des rapports de production, ce qui équivalait à nier le caractère scientifique de ces disciplines. Évidemment, on excluait de cette analyse le lieu d'où elle était émise: le marxisme. On est bien revenu de toutes ces sornettes — même à gauche, en tout cas dans la gauche intelligente. Ce qui est plus près de la réalité, c'est que le discours des sciences de l'Homme est profondément influencé par les idées à la mode, les préjugés dominants, les sensibilités majoritaires dans les milieux intellectuels. Ainsi, au Québec, l'histoire de la colonisation agricole écrite dans les années 1955-1980, par les historiens et les sociologues, est d'ordinaire imprégnée de négativisme, voire de mépris. Nos têtes pensantes découvraient la ville et la vie, tout ensemble. La campagne résumait toute la bêtise des ancêtres et des contemporains: attachement au passé, valeurs familiales, croyances religieuses. Il fallait libérer tout ce «pauvre monde». L'un des moyens était de leur montrer, à ces gens, qu'ils avaient été victimes, eux et leurs devanciers, d'une gigantesque fraude de la part des élites cléricales et *professionnelles*. En les maintenant dans l'ignorance, la pauvreté et la production en série des enfants, la bourgeoisie canadienne-française préservait son pouvoir social. Ces âneries ont fait leur temps. On s'est rendu compte de la puissance économique de l'agro-alimentaire, du potentiel agricole du Québec et de l'effet heureux des champs verts par contraste avec le noir de l'asphalte et le gris du béton. Logiquement, historiens et sociologues devraient donc refaire l'histoire de la colonisation.

1. Un phénomène aussi ancien que le Québec lui-même

La colonisation fait partie intégrante de l'histoire du Qué-

bec depuis l'aube du XVII^e siècle jusqu'à la Révolution tranquille. Coloniser, c'est, pour une métropole, mettre en valeur des territoires étrangers. Ainsi, la France voulait exploiter les richesses de l'Amérique du Nord: poisson, fourrure, bois, mines, sol arable. Coloniser, c'est aussi intégrer à la vie économique d'un pays ses régions encore inoccupées. Voilà la colonisation intérieure, pratiquée au Québec pendant les deux siècles qui ont suivi la conquête. Mais les Canadiens français ne maîtrisaient pas leur économie, de plus en plus dominée par les anglophones. Ils ont eu tendance à prendre le mot *colonisation* dans un sens plus restreint. Le colon est devenu celui qui défriche la forêt pour s'y établir comme cultivateur. La Grande Dépression des années 1930 a donné un second souffle à cette conception. Après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement Duplessis a fourni aux colons une assistance qui aurait fait l'envie des pionniers d'autrefois: subventions et primes, travaux motorisés de défrichement, labour et hersage, etc. En 1962, les ministères de l'Agriculture et de la Colonisation fusionnaient. Au cours de l'exercice 1967-68, la Direction de la Colonisation disparaît et, avec elle, un mouvement national séculaire, tissé de misère et de courage, de rêve et de dynamisme, de truculence aussi.

Le mouvement de colonisation ne se comprend bien que sur la toile de fond des grandes forces à l'œuvre dans l'histoire: démographie, économie, puissance du sentiment et des idées. Les vieilles paroisses du Canada français cherchaient à déverser le trop-plein de leur population. Il y avait trois issues possibles: la migration vers les villes, pourvu que le développement économique y crée assez d'emplois pour absorber les nouveaux venus; l'exode aux États-Unis, qui étaient en plein essor; la colonisation agricole au Québec, en Ontario et dans l'Ouest. La première solution était acceptée par la plupart, sauf par les traditionalistes irréductibles, compte tenu de l'équilibre ville-campagne à préserver. La seconde soulevait bien des inquiétudes: ne faisait à peu près l'unanimité, surtout au XIX^e siècle et à condition de peupler en priorité le territoire québécois. L'épiscopat et les missionnaires colonisateurs, les chefs des partis conservateur et libéral, la majorité des notables et des journalistes voyaient dans la colonisation une œuvre nationale. L'Église et l'État se donnaient la main. Mais on accusait souvent l'État de ne pas faire assez pour les colons. Les plus optimistes souhaitaient coordonner avec la

colonisation le rapatriement des Franco-Américains et l'immigration européenne francophone. En France, des *amis du Canada*, comme Rameau de Saint-Père ou Onésime Reclus, espéraient voir des contingents d'immigrants français venir prêter main-forte aux descendants des colons de la Nouvelle-France. Mais ni les projets d'immigration, ni les tentatives pour ramener des États-Unis les Québécois émigrés n'ont donné de résultats appréciables. En fait, malgré les efforts des élites, la population était divisée. S'il s'est toujours trouvé des colons pour ouvrir de nouvelles paroisses, les candidats à l'exil étaient loin de manquer, en particulier dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les motivations économiques faisaient contrepoids aux convictions nationalistes et religieuses.

2. Une réalité sociale complexe

Outre le colon, le missionnaire et le député, les protagonistes de la colonisation comprennent aussi l'agent des terres, responsable de l'administration locale du domaine public; le conducteur du chemin, chargé de construire routes et ponts; l'entrepreneur de chemins de fer, le plus souvent anglo-protestant et personnage capital à une époque où la prospérité était souvent fonction des communications par rail; le spéculateur foncier, parasite et fléau de la colonisation; le marchand de bois, à la fois allié et adversaire du colon. Le colon trouve dans le travail en forêt un revenu d'appoint précieux et, dans les camps de bûcherons, un débouché pour sa production agricole. Mais le marchand de bois a préséance sur le colon, qui, à son arrivée, peut trouver son lot vidé de tout bois de commerce. Le marchand peut aussi refuser d'acheter le bois du colon ou en fixer le prix trop bas. Il se méfie des colons, qui, trop nombreux, nuiraient à son exploitation forestière. Enfin, le voisinage des chantiers peut perpétuer le type hybride du colon-bûcheron, entravant son accession à la profession agricole. Henri-Gaston de Montigny, en 1901, a eu des mots très durs sur la situation faite au colon face à l'entrepreneur forestier :

«Voici l'hiver: c'est l'époque des grands chantiers organisés par les marchands de billots.

Au lieu d'abattre le bois qui reste encore sur pied dans ses défrichements, le colon, que les créanciers talonnent et que la

faim menace, s'engage pour un *foreman*, mange de la misère, gagne quarante piastres, en dépense dix pour se nipper de quelques chemises, d'une paire de culottes d'étoffe et d'une paire de bottes, achève de payer ses dettes et arrive au printemps sans un sou, sans provisions, sans bestiaux, sans instruments agricoles, sans rien autre chose que la misère noire en face de lui. [...]

Dans les circonstances où elle s'effectue, la colonisation n'est donc qu'une blague cruelle et l'ouvrier qui parvient à vivre à la ville commet une sottise en quittant la manufacture pour s'ensevelir au sein des bois, à dix, quinze ou vingt milles des centres, des écoles, de l'église, du médecin, des magasins et pour se ranger, seul, sans appui, sans protection ni sauvegarde, sous la férule des *bush-rangers* qui ne demanderont souvent qu'à le voir se décourager au plus vite quand ils ne pousseront pas eux-mêmes à la roue pour l'exproprier constitutionnellement.»

Les faibles moyens financiers de l'État québécois et la collusion entre les grands entrepreneurs forestiers et certains hommes politiques dressaient des obstacles de taille devant le mouvement de colonisation. Pour encadrer les colons, leur donner une voix, on a fondé des sociétés de colonisation, dirigées par des prêtres et des notables, dont le succès a d'ailleurs été mitigé et l'existence, le plus souvent précaire. De temps à autre, des congrès de colonisation tentaient de sensibiliser l'opinion publique. D'ordinaire, les groupes nationalistes et le parti dans l'opposition à l'Assemblée législative du Québec joignaient leurs voix à ces campagnes.

3. Des défis individuels et collectifs

D'habitude le nouveau colon s'enfonce dans la forêt à la fin de l'été, sans sa famille. Il se bâtit une cabane, commence à défricher. Au printemps, femme et enfants le rejoignent. Tous les bras disponibles s'engagent dans la lutte contre la forêt et s'activent aux travaux de la terre. On est toujours à la merci d'un accident, de la maladie, d'un incendie de forêt, des caprices du climat. «Car, ne l'oublions pas, pouvait encore dire un missionnaire colonisateur en 1928, une terre en forêt ne peut fournir au colon, la première année, que le logement, le chauffage, l'eau; la deuxième année, il pourra tenir une vache, avoir un jardin; la troisième année, il pourra à peine nourrir une vache et un cheval.

Ce n'est pas avant trois ou quatre ans que ce colon pourra trouver sur son lot la moitié de sa subsistance. Une terre neuve est comme un enfant. Il faut d'abord la faire vivre; et quand elle est défrichée, elle fait vivre son propriétaire, comme l'enfant, devenu adulte, fait vivre son père.» C'est dire à quel point est vulnérable le colon qui n'a guère plus que ses bras. Parfois, des régions entières sont au bord du désastre. En 1876-77, la disette sévit au Saguenay, dans le Bas du Fleuve et les Cantons de l'Est. En 1879, la grêle jette la population du Haut-Saguenay dans une détresse extrême. On pourrait multiplier les exemples.

Cependant, les situations individuelles variaient beaucoup, en fonction des moyens financiers du colon, de son équipement agricole, de l'éloignement des marchés, de l'état des voies de communication, de sa santé, de son ardeur au travail, de son esprit d'entreprise, de son sens des affaires. Il est vrai que les maringouins ne faisaient guère de distinction et tourmentaient tout le monde indistinctement. Tous cependant n'étaient pas réduits à l'esclavage que connaissaient certains colons de l'Annonciation: «La première année, le labour se faisait au moyen d'une grosse branche d'orme aiguisée, que la mère, aidée un peu des deux plus vieux garçons, tirait dans le sillon avec un câble passé sur l'épaule. Le mari tenait l'autre bout dans l'angle voulu pour renverser cinq ou six pouces de terre. [...] Le plus dur ce n'était pas de labourer cette terre légère, presque sablonneuse, c'était de travailler dans un pouce ou plus de cendre de bois, qui collait sur le corps en sueur, emplissait les narines, le gosier et les yeux.» Moyennant la santé, n'importe qui, même parmi les plus pauvres, pouvait se faire colon. Vers 1870, sur huit des grands chemins de colonisation, surtout dans la Gaspésie et le Bas du Fleuve, on pouvait obtenir à titre gratuit un lot de cent acres. Ailleurs, les terres à coloniser se vendait de 0,20 à 0,60\$ l'acre. Une brochure officielle, rédigée par le sous-ministre Siméon Le Sage, résume ainsi les conditions de vente: «Payer comptant un cinquième du prix d'achat et le reste en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par an; prendre possession de la terre vendue dans les six mois de la date de vente et y résider soi-même ou ses représentants, pendant au moins deux ans à compter dudit jour. Dans le cours des quatre premières années, défricher et mettre en culture au moins dix acres par chaque cent acres, et y construire une maison habitable

d'au moins seize pieds sur vingt.» Ces conditions remplies, un titre de propriété en bonne et due forme est délivré au colon, qui, jusque-là, n'avait eu qu'un *billet de location*.

4. Une mosaïque régionale

L'avenir des nombreux établissements dépendait beaucoup de la région où ils étaient situés et de la qualité des sols. Il y a eu, à cet égard, des erreurs tragiques. Combien de colons ont pioché une terre caillouteuse, pierreuse, ingrate, pour finalement se décourager et partir? Règle générale, plus on avance dans le temps, et plus les réserves de terres propices à l'agriculture se font rares. La colonisation progresse péniblement dans la Gaspésie et l'arrière-pays du Bas du Fleuve, régions assez défavorisées. En amont, de part et d'autre du Saint-Laurent, les vieilles paroisses font tache d'huile, à partir de 1820. Vers 1840, les Canadiens français se mettent à envahir les Cantons de l'Est et les Bois-Francs, où ils deviendront majoritaires. Au Lac Saint-Jean, la colonisation agricole commence peu avant 1850. Dans la vallée du Saint-Maurice, elle remporte ses premiers succès dans les années 1860. Vers la fin de cette décennie, les colons prennent d'assaut les Laurentides. Remontant l'Outaouais, la colonisation atteindra le lac Témiscamingue au milieu des années 1880. C'est la construction du chemin de fer *Transcontinental* qui ouvrira l'Abitibi à la colonisation en 1912. Bien que la vocation naturelle de cette région soit surtout forestière et minière, on y a fondé quelques paroisses agricoles prospères. Que n'a-t-on pas dit contre l'aventure agricole de l'Abitibi? Pourtant, en 1985, on redécouvre son potentiel agricole. Les journaux et la télévision font écho à cette redécouverte. L'été dernier, j'ai fait le tour de la région. La vue de rangs dépeuplés m'a attristé. Mais, à côté, on en peut admirer d'autres, riches de fermes actives et bien tenues.

5. Des animateurs hors du commun

De tous les *apôtres de la colonisation*, le plus populaire est Antoine Labelle (1833-1891). Le personnage est devenu légendaire. De 1868 jusqu'à sa mort, il est curé de Saint-Jérôme, porte du Nord de Montréal, où il fondera plusieurs paroisses. Il succédera à Le Sage au poste de sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation (1888-1891). Visionnaire, à l'instar de

Rameau et de Reclus, il croit que le *Nord* est la terre promise réservée aux Canadiens français par la Providence: «À l'exemple de la Russie, nous deviendrons la nation du Nord.» Par une succession d'établissements disposés en un immense arc de cercle du Lac Saint-Jean jusqu'aux Prairies, en passant par les Laurentides et le Témiscamingue, les Canadiens français s'empareront de cet empire, «où il y aura place, un jour, pour une nation de 50 millions d'hommes».

Mais cet utopiste est aussi un homme pratique. Il veut mettre le chemin de fer au service de sa mission colonisatrice. Le premier tronçon reliera Saint-Jérôme à Montréal. Ce sera chose faite en 1876. Comme quelques autres, il a une vision globale et intégrée de la colonisation: agriculture, oui, mais aussi commerce forestier, usines de transformation, mines, paradis touristique. Siméon Le Sage était de ceux qui partageaient ce point de vue. Mais même pour Labelle, il n'est pas toujours facile de passer du rêve à la réalité. Le Sage écrira à son sujet: «Il avait cru en entrant dans les cadres officiels pouvoir faire mieux que je n'avais fait; mais je crois que cette illusion a été de courte durée.»

6. Un bilan?

Établir un bilan du mouvement de colonisation apparaît presque impossible dans l'état actuel de la recherche. À côté des déconvenues et des mécomptes, il y a les réalisations, certaines impressionnantes. On est trop porté à ne rappeler que les échecs. Ne pourrait-on pas voir la colonisation, entre autres choses, comme un programme d'accession à la propriété? Les Québécois n'ont pas toujours eu une mentalité de locataire. Sur le plan individuel, à toutes les époques et dans toutes les régions, on pourrait citer nombre de réussites. Voici deux cas.

Saint-Philémon-de-Stoke (comté de Richmond), 1871. — Antoine Biron a passé quinze ans aux États-Unis. Le dur travail dans les fabriques a altéré sa santé. Il revient au pays, sans le sou, et commence à travailler sur son lot en 1859. De temps à autre, il se rend à Sherbrooke chercher des provisions, qu'il transporte à travers bois sur son dos. Mais il vit surtout de chasse. Il ensemence dix acres. La récolte terminée, il construit une maison, où sa femme le rejoint. Quelque dix ans plus tard,

sa situation est prospère, il a une maison avec étage et de belles granges. Même si un incendie a détruit l'une de ses granges et toute la récolte qui s'y trouvait, la valeur de son bien s'élève à 5 000\$.

Amos (comté d'Abitibi), 1927. — Le gouvernement du Québec décerne à Madame Alexina Croteau l'Ordre du mérite agricole. Elle est la première femme à qui on confère cette distinction. Lorsqu'elle s'est établie à Amos, elle était veuve et chargée d'une famille nombreuse: treize enfants, dont l'aîné n'avait que quinze ans. Elle a entrepris de défricher des terres, qui bientôt sont devenues florissantes.

Au total, les colons ont contribué à l'humanisation du territoire, à l'extension du domaine habité. Ils ont jeté les bases à partir desquelles les autres secteurs (minier, industriel, touristique, administratif) se sont développés. On l'oublie trop souvent. Autant qu'il dépendait d'eux, ils ont agrandi la patrie et renforcé la nation. À tout prendre, beaucoup ont rendu meilleur le sort de leur famille. Leur fierté est indéniable et justifiée. À quand donc une histoire vraie de la colonisation agricole au Québec, débarrassée des passions de la Révolution tranquille et des réflexes conditionnés des zélotes du socialisme peu, prou ou pas du tout scientifique?

«Les peuples meurent de la mort de leur langue. Et si une langue est morte, c'est que son peuple l'a abandonnée (ou en a été forcé), s'abandonnant lui-même à sa propre mort.»

Yves Florenne (*Le Devoir*, 30 juillet 1983)

Les francophones du Grand-Nord

par JEAN-D. ROBILLARD

Nous terminons notre voyage chez les francophones canadiens par une visite chez nos cousins quasi oubliés des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. La solitude et les distances inimaginables de ces régions assurent une certaine stabilité de la langue maternelle au foyer; mais les moyens modernes de communication et les quelques services officiels offerts en langue anglaise réussissent à angliciser les francophones qui se sont aventurés et établis dans les territoires nordiques du Canada. Voici quelques exemples:

Yukon

1973, janvier: Vincent Prince, éditorialiste à *La Presse*, écrit dans le numéro 1 du deuxième volume de l'*Acelf*, un article qu'il intitule: «Ottawa, Québec et les minorités». Il mentionne l'anglicisation galopante des francophones du Yukon par la comparaison des statistiques de 1961 avec celles de 1971 pour les langues parlées:

	Anglais	Français	Autres
1961	74,3%	3%	22,7%
1971	83,5%	2,4%	14,1%

1984, 24 mars: *La Presse* nous apprend que Daniel Saint-Jean a reçu deux contraventions rédigées en anglais seulement. En cour Territoriale, M. Saint-Jean soutient que ces contraventions sont invalides parce que écrites en anglais uniquement, ce qui contrevient à la Charte des droits et libertés.

Le Tribunal, pour sa part, décide que ces contraventions sont valides, parce que le gouvernement territorial n'est pas l'une de ces agences d'Ottawa qui doivent fonctionner en anglais et en français!

Pourtant, même M. Eric Maldoff, président d'Alliance-Québec, recommandera l'accès à la justice dans les deux langues officielles (*Le Devoir*, 15 mars 1985).

1984, 27 avril: R. Charbonneau, président de l'Association des Franco-Yukonnais, écrit de Whitehorse dans *Lettres au Devoir*:

- 1- La Constitution n'est pas synonyme de droits acquis et garantis: certaines clauses doivent être encore débattues avant d'être obtenues.
- 2- Une minorité francophone demande, dans un esprit positif, un enseignement en français; la presse, les médias, le gouvernement du Yukon présentent la demande sous un éclairage très négatif.
- 3- Il est difficile pour un groupe de parents d'avoir un coefficient d'écoute et de crédibilité égal à celui d'une «machine» gouvernementale bien huilée et structurée.
- 4- Il faut alors perdre son temps en maintes discussions qui s'avèrent bien souvent des dialogues de sourds pour faire valoir un droit acquis, mais refusé on ne sait pourquoi.
- 5- L'objection première du gouvernement territorial est la question des coûts qu'il présente comme une menace à la population du Yukon. Les intéressés savent très bien que cette question est réglée par le Fédéral qui se dit prêt à donner son assistance pour les frais supplémentaires que pourrait encourir le programme.
- 6- Madame la ministre ne prend pas l'affaire au sérieux; elle espère ainsi décourager la demande et éviter la responsabilité de la mise en place de cet enseignement, bref, elle adopte une attitude négative.

1984, 6 juin: *Le Devoir* rapporte les statistiques de 1981 pour le Yukon:

Population totale: 23 000

Français langue maternelle: 585 soit 2,5%.

Territoires du Nord-Ouest

1892: Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sous juridiction fédérale, interdit l'enseignement de la langue française. (*Ici-Québec*, vol. 2, n° 14, été 1978, p. 15). Suite à cela, la courbe descendante des statistiques parle d'elle-même; elle est régulière, continue, tristement implacable; elle se dirige inexorablement vers le... zéro!

1973, janvier: La revue d'un organisme cité plus haut (*L'Acelf*) nous précise certaines statistiques qui décrivent l'évolution de l'assimilation chez les francophones de ces grands territoires:

	Anglais	Français	Autres
1961	35,6%	4,3%	60,1%
1971	46%	3,3%	49,8%

1982, 16 avril: Toujours suite au recensement de 1971, *Le Devoir* écrit que dans les Territoires du Nord-Ouest, 79% des Canadiens-Français ne parlent plus le français.

1984, 6 juin: Les plus récentes statistiques de l'anglicisation de nos francophones des Territoires du Nord-Ouest sont publiées dans *Le Devoir*:

Population totale: 45 740.

Français langue maternelle: 1 240; on n'en compte donc plus que 2,7%.

Conclusions générales

Pour terminer cette série d'articles, nous aimerions citer deux incidents, le premier, très court, nous montre que les Francophones hors Québec ont subi des humiliations criantes depuis même avant la naissance de la Confédération; ainsi, le fait suivant publié dans *Justice Prison* du 18 juin 1979: «Le jour de Noël 1844, Alex Lafleur, âgé de 11 ans, reçoit 12 coups de fouet pour avoir parlé le français.» Alex Lafleur purgeait une peine de plus de deux ans au pénitencier de Kingston en Ontario. Qui dit mieux?

Le second, un peu plus long, raconte l'incident Carter (Mgr), qui donne un éclairage original de l'opinion d'un cardinal irlandais face à la situation de nos frères de langue française qui sont disséminés dans le Canada.

D'abord, au début de juillet 1979, le nouveau cardinal de Toronto affirme que beaucoup d'anglophones ne comprennent pas et n'acceptent pas la thèse des deux peuples fondateurs. Et de un.

Un peu plus loin, il suggère l'assimilation dans certains endroits. «Parfois, c'est mieux de s'adapter. Si on veut garder sa langue, c'est bien; mais on peut la garder comme deuxième langue.» Et de deux.

Patricia Dumas, qui relate l'entrevue, profite de la circonstance pour nous parler de Mgr Fallon, évêque irlandais de London, qui a réussi à obtenir du gouvernement provincial de mettre pratiquement la langue française hors la loi.

Les réactions ne se font pas attendre:

1979, 10 juillet: Séraphin Marion, historien, écrivain, membre de la Société royale, écrit que lui-même fut traumatisé par le trop fameux règlement ontarien numéro 17, adopté en 1912 et qui ne fut retiré qu'en 1927; ce règlement, fruit des campagnes d'assimilation, n'avait d'autre but que de proscrire à toutes fins utiles l'enseignement du français dans les écoles primaires. «Or, de 1912 à 1927, sous la houlette de Mgr Fallon, les évêques anglo-irlandais de la province ontarienne approuvèrent en bloc cette loi injuste.»

1979, 11 juillet: Jeanne Gagnon écrit dans *Le Devoir*: «Comme par hasard, je me suis trouvée un temps dans cette «poche de Canadiens-Français isolés et méprisés.»

Jean-Jacques Roy, président de la Société Nationale Populaire du Québec, demande à son tour à Mgr Carter: «Quand accorderez-vous une entrevue à un journal anglophone prêchant les bienfaits de l'assimilation et recommandant d'adopter le français comme seule langue officielle?»

Noël Lagarde ajoute: «Vous ignorez que la minorité anglaise du Québec a toujours opprimé la majorité française. Faites un sondage auprès des travailleurs et vous saurez quelle langue était de rigueur dans les entreprises même là où il n'y avait que le patron d'anglophone.»

1979, 12 juillet: «Ces réflexions illustrent une millièmè fois de plus que c'est la distance qui sépare une opinion canadienne-

anglaise normalement éclairée sur la situation des francophones au Canada et la façon dont ces mêmes francophones ressentent leur situation... Car le ton et les préoccupations de Mgr Carter sont tout à fait représentatifs de ceux du Canada anglais.» (*Le Devoir*, Lise Bissonnette)

1979, 13 juillet: Mgr Donat Chiasson, archevêque de Moncton: «Quand vous vivez au Québec, au nom de cette même adaptation, étiez-vous prêt à accepter de faire passer la langue anglaise en deuxième plan?... Parler d'adaptation et de langue seconde, ce sont de belles expressions quand il s'agit des autres.»

Jeanne Séguin, présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario: «Pour sauver l'unité et l'harmonie, les francophones hors Québec doivent-ils se taire et se laisser assimiler?... Pourtant Mgr Carter devrait se rappeler que dans son ex-diocèse, London, les francophones furent privés de leur droit à une école secondaire de langue française à Windsor-Essex. Il devrait se rappeler aussi que dans son nouveau diocèse de Toronto, les francophones de la région de Penetanguishene se voient privés eux aussi de leur droit à une école secondaire de langue française.»

1979, 18 juillet: Omer Deslauriers, président du Conseil des Affaires franco-ontariennes: «Si les conseils de Mgr Carter avaient été suivis, les Franco-Ontariens n'existeraient presque plus. En 1967, les Franco-Ontariens ont décidé de demander un système d'écoles secondaires de langue française, même si cela ne faisait pas tellement l'affaire de nos confrères catholiques anglophones. J'étais à ce moment président des écoles privées franco-ontariennes et je connais le dossier.

Bref, théoriquement la Constitution prévoyait et dictait de beaux et grands principes qui ne furent pas respectés: «... Le français et l'anglais sont les langues fondatrices et en conséquence, elles doivent bénéficier du droit acquis de langues officielles.»

Sur le plan moral, continue monsieur Deslauriers, c'est encore mieux. Voici à ce sujet ce qu'en dit Jean XXIII dans l'encyclique *Pacem in Terris*: «Nous devons déclarer de la façon la plus explicite que toute politique tendant à contrarier la vitalité et l'expansion des minorités constitue une faute grave contre

la justice, plus grave encore quand ces manœuvres tendent à la faire disparaître.»

Bien sûr, Mgr Carter désire se faire oublier; selon lui, les journalistes ont, encore une fois, exagéré, mal cité, mal interprété, choisi des citations hors texte, etc. Allons donc!

Pour conclure tous ces articles au sujet de la farce du bilinguisme dans les différentes provinces anglophones du Canada, nous citerons certains textes d'ordre plus général.

1946, 28 février: Commençons par redire ce que le chanoine Groulx adressait aux Jeunesses laurentiennes: «Chacun sait de quelle façon nous avons été traités en ce pays depuis 1760, quels traitements de parents pauvres et souvent de parents méprisés l'on nous a fait et l'on nous fait encore à Ottawa et ailleurs; quelle situation l'on persiste à infliger à nos minorités d'un bout à l'autre de la Confédération.» Cité dans *Esprit Vivant*, 5 décembre 1979.

1979, 7 juillet: Lise Bissonnette du *Devoir* nous parle en éditorial des fonctionnaires fédéraux francophones qui occupent le cinquième des postes de haute direction mais... qui n'avancent plus. Ils demeurent sous-représentés dans les catégories supérieures et toujours légèrement sur-représentés dans les catégories inférieures.

1980, 30 avril: Dans *Le Devoir*, le Commissaire aux langues, M. Max Yalden, avoue que les communautés de langue française doivent constamment se battre pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants. De plus, il déplore que la réforme linguistique au sein de l'administration fédérale se heurte encore à l'omniprésente force d'inertie de la bureaucratie.

1981, 27 mars: La F.F.H.Q. nous parle de la presse anglophone:

- 1- C'est l'indifférence totale qui caractérise les quotidiens anglophones face aux dossiers qui touchent les francophones hors Québec.
- 2- Lorsque la F.F.H.Q. a publié «Deux poids, deux mesures», le *Toronto Star* n'a consenti aucune ligne sur ce dossier. Même chose pour le *Toronto Sun*. Le défunt *Ottawa Journal* disposait de deux articles, mais classés «par erreur» dans les nouvelles locales. Le défunt *Montreal Star*, quelques lignes

en page 11. La *Gazette* ne jugea pas à propos de déléguer un journaliste à la conférence de presse. Au *Winnipeg Free Press*: pas une ligne sur ce dossier.

- 3- «Qu'on imagine un instant un autre scénario: une fédération de groupes anglophones du Québec se ramenant dans la capitale pour rendre public un dossier sur sa situation au Québec. L'amphithéâtre aurait croulé. Deux poids, deux mesures, deux presses.» (Lise Bissonnette)
- 4- Ce qui est décrit au n° 2 n'est pas un fait isolé; ainsi, lors de l'intervention de la F.F.H.Q. devant le comité spécial mixte sur la Constitution, le 26 novembre 1980, on n'a jamais trouvé un seul article dans la presse quotidienne anglophone à ce sujet.
- 5- Il en est de même du dossier publié par la F.F.H.Q., dossier qui dresse un bilan critique de dix années de la supposée application des programmes fédéraux au sujet des langues officielles dans l'enseignement, etc.

1982, 18 juin: Jacques-A. Choinière, professeur à l'Université Laval, répond au député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowen qui se plaint du traitement fait aux anglophones québécois.

- 1- Que faisait M. Scowen, au temps où le Manitoba refusait des écoles françaises à sa minorité francophone?
- 2- Que faisait la minorité anglophone privilégiée du Québec, alors que les Franco-Ontariens luttèrent pour avoir des écoles et étaient traités avec mépris et ce, même tout récemment?

Pourtant, quand il s'agit d'eux, les Anglophones «soutiennent que l'assurance de disponibilité de services en langue anglaise, déjà donnée par les ministères québécois des Affaires Sociales et de la Justice, est illusoire sans une reconnaissance des institutions.» Alliance-Québec menace même de recourir aux tribunaux si le gouvernement du Québec persiste à vouloir réorganiser son réseau de distribution de services sociaux sans lui donner auparavant des garanties législatives de maintien des institutions anglophones. (*Le Devoir*, 5 juin 1985.)

- 3- Le Québec a toujours été dix fois plus généreux et respectueux envers sa minorité.

- 4- Les francophones hors Québec ont vu de tout temps leurs droits niés et bafoués dans toutes les provinces avec le résultat que plus de 50% d'entre eux ont fini par être assimilés; ça, c'est la triste réalité.
- 5- La nation franco-québécoise qu'on a voulu noyer par une immigration anglophone massive désire tout simplement se protéger contre un danger réel pour son avenir et son identité.
- 6- La population francophone du Québec est écœurée de la façon dont les francophones hors Québec ont été traités dans le passé et continuent de l'être.
- 7- Le peuple canadien-français n'a pas de leçon de démocratie à recevoir du peuple canadien-anglais.

1982, 25 août: On clôture l'assemblée générale du 35^e Congrès de l'Acelf à Québec:

- 1- Les discussions en atelier ont démontré qu'il a fallu et qu'il faudra encore lutter pour pouvoir vivre en français.
- 2- Les congressistes avouent que les Canadiens-Français souffrent encore d'un complexe d'infériorité. Après ce qu'ils ont enduré...

1982, 1 septembre: *L'Action Nationale*, dans un article de Patrick Allen, souligne ce que Solange Chaput Rolland écrit dans *Today*: «*A Federalist NO MORE.*»

Elle rappelle ce que ses pérégrinations à travers le pays lui ont appris sur l'indifférence, voire l'hostilité de nombre d'Anglophones au sujet de la culture française.

1983, 30 avril: Les résultats d'un sondage CROP parus dans *Le Devoir* nous livrent ce que pensent de nous les Anglo-Canadiens:

- 1- 54% des Canadiens croient que le Québec essaie trop souvent d'imposer son point de vue aux autres régions du pays.
- 2- Suite à ce sondage, M. Joseph R. Mullie, président du Conseil pour l'unité canadienne, note que «la source des tensions entre Canadiens anglophones et francophones continue à croître.
- 3- 66% des anglophones accusent les francophones d'en demander trop! À une question plus nuancée, 74% des anglophones croient que les Canadiens francophones exigent plus

qu'ils ne sont en droit de recevoir!

- 4- 62% d'anglophones croient que les Canadiens-Français devraient être traités comme n'importe quelle autre minorité. Quand on précise «les francophones vivant à l'extérieur du Québec», les anglophones répondent à 68%.
- 5- 15% seulement des Canadiens toléreraient un statut spécial pour le Québec.

1983, 30 septembre: Jacques-Yvan Morin, en conférence de presse, affirme qu'Ottawa entretient l'illusion d'un Canada bilingue (*Le Devoir*).

- 1- Au Manitoba, les francophones sont passés de 6,1% à 5,1% en dix ans.
- 2- En Ontario, la présence française est passée de 6,3% à 5,5% selon les statistiques des recensements de 1971 et de 1981.
- 3- La tendance est à l'assimilation chez les communautés francophones hors Québec et aucun indice ne laisse prévoir de changement.
- 4- M. Howard Pawley, premier ministre du Manitoba, a réclamé que le fédéral n'intervienne pas dans le dossier linguistique de sa province afin que «la population de cette province trouve elle-même une solution à ce problème».

La population manitobaine a effectivement trouvé une solution depuis 90 ans... l'assimilation des francophones.

3 octobre: Michel Brunet, historien, professeur à l'Université de Montréal, accuse, dans *Le Devoir*, Pierre Trudeau de se servir de la question linguistique à des fins mesquines.

- 1- Aux *Canadians*, Trudeau disait que les Canadiens-Français parlaient un «lousy French». Une façon de les confirmer dans leurs préjugés traditionnels et de les rassurer sur sa politique du bilinguisme. Ils conclurent qu'il ne leur serait pas nécessaire d'apprendre le «patois» des Canadiens-Français et que ceux-ci, au moins ceux qui ont l'ambition de réussir et de s'élever dans l'échelle sociale, continueraient à se servir de la langue des gens riches et cultivés en Amérique du Nord.
- 2- Le coup de force anticonstitutionnel de M. Trudeau fut rendu possible grâce à la complicité des dirigeants du Canada

anglais ligüés contre le Québec et au flirt colonialiste d'Ottawa avec le parlement britannique.

1985, 18 octobre: Jean-Pierre Proulx nous décrit dans *Le Devoir* d'aujourd'hui et dans ceux des jours suivants, les discussions du Colloque sur les minorités linguistiques:

- 1- Les F.H.Q. affirment qu'ils ne sont «même pas parvenus en quinze ans, à instaurer l'équilibre dynamique qui permettrait aux deux groupes linguistiques d'être aussi fiers qu'ils le pourraient d'appartenir à ce pays».
- 2- D'Iberville Fortier, commissaire aux langues officielles, se montre pessimiste: recul incessant des minorités francophones hors Québec, indifférence de la majorité des Canadiens envers les minorités.
- 3- Le commissaire souhaite (encore!) que nos chefs politiques jettent un nouveau regard sur l'encadrement des droits linguistiques.
- 4- Pour M. Gilles LeBlanc, président de la F.F.H.Q., le bilinguisme est devenu l'affaire des francophones, la langue de travail étant l'anglais et le français étant bloqué au niveau de la langue de traduction.
5. M. Benoît Bouchard, secrétaire d'État du Canada, s'est gardé de s'engager comme le réclamait la F.F.H.Q. à doter le gouvernement d'un organisme central pour coordonner les politiques fédérales en matière de bilinguisme.
- 6- Alliance-Québec multiplie les tentatives pour terminer ce colloque par une entente, même symbolique, avec la F.F.H.Q. qui refuse. M. LeBlanc explique: «Après s'être fait marcher dessus pendant 150 ans, les francophones de nos provinces n'auraient pas compris... ils demeurent méfiants envers les anglophones quels qu'ils soient; les Anglo-Québécois demeurent pour eux une extension de la majorité anglo-canadienne.»
- 7- Quant au comité de sous-ministres que le premier ministre a reconstitué pour assurer la coordination des ministères, M. LeBlanc réserve son jugement, puisque le gouvernement n'en est pas à sa première tentative. À ce jour, elles ont toutes été infructueuses.
- 8- Vingt ans après la mise sur pied de la Commission Royale

d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, on s'aperçoit que la formule canadienne de bilinguisme officiel a produit des résultats insuffisants... «et on est encore loin de l'objectif». (Gilles LeBlanc).

- 9- On remarque que la présence des francophones au fédéral tend à diminuer aux échelons les plus élevés de la hiérarchie. Quand se décidera-t-on à ne plus s'en tenir qu'aux vœux pieux?
- 10- En ce qui concerne la langue de service, «je m'aperçois que 64% des postes bilingues sont concentrés dans la région de la capitale nationale et 25% au Québec; les autres postes bilingues, c'est-à-dire 12%, sont répartis dans les neuf autres provinces où vivent les francophones hors Québec.
- 11- On consacre toujours des sommes importantes à la formation des anglophones, alors que leur taux de nomination aux postes bilingues ne cesse de diminuer.
- 12- Au bureau de traduction, 90% des documents à usage interne sont rédigés en anglais. À la fonction publique, il y a donc les principes et la réalité; en pratique...
- 13- Dans plusieurs provinces, le dossier de l'éducation n'est même pas réglé.
- 14- «Historiquement, la majorité au Canada nous a accordé peu de place, peu de libertés ou de pouvoir d'initiative.» (G. LeBlanc)

1985, 14 novembre: M. Benoît Bouchard, secrétaire d'État, donne une entrevue au *Devoir*; il nous apprend que:

- 1- les provinces qui sont peu portées vers le bilinguisme ne seront plus bousculées par le gouvernement fédéral.
- 2- On est prêt à agir; mais on craint la réaction d'un électorat qui n'est pas prêt à accepter des services bilingues! Cela fait sourire, quand on sait que le Commissaire aux langues, M. D'Iberville Fortier, affirme avec force que «la loi des langues officielles repose sur le principe de l'égalité totale des deux langues». (*Le Devoir*, 5 mars, 1985.)
- 3- «Les réticences qui sont constatées dans plusieurs provinces, le peu de progrès qui sont faits créent des frustrations». Le pauvre M. Bouchard!

- 4- M. Bouchard avoue être assailli par le doute et se demande si la réalité francophone en dehors du Québec existe vraiment.
- 5- Convaincre de la nécessité du bilinguisme si le gouvernement fédéral ne l'applique pas dans ses propres services? M. Eric Maldoff, président de l'Alliance-Québec, ne prônait-il pas lui-même l'égalité d'accès des membres de chaque communauté à la fonction publique? Il faut croire que son discours n'impressionne guère les concitoyens de sa race!
- 6- M. Bouchard se montre outré du fait que le responsable aux langues officielles, au bureau de poste de Winnipeg, soit un unilingue anglophone. Pourtant, M. Bouchard est un conservateur au pouvoir: qu'attend-il pour agir? Serait-ce que les francophones ont très peu de pouvoir à Ottawa?
- 7- La nouvelle politique du parti conservateur concernant le secteur de l'éducation consiste à laisser les provinces jouir de leurs compétences. Or tout le monde sait que plusieurs provinces détournent une partie des quelque 4 milliards\$ de transferts fédéraux à d'autres fins que celles de l'enseignement post-secondaire. Une intervention fédérale dans ce domaine pourrait créer une guerre coûteuse... alors...

1985, 11 décembre: La F.F.H.Q. soumet un mémoire au groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion au Canada. *Le Devoir* en présente quelques extraits; en voici deux:

- 1- À la radio, 1 511 millions d'heures d'écoute par semaine auraient été acheminées aux stations francophones à l'extérieur du Québec en 1984, soit une baisse de 25% par rapport à 1981.
- 2- Les francophones hors Québec consacrent moins de temps à la radio (38%) et à la télévision (26%) de langue française qu'aux stations de langue anglaise. Pourquoi? À cause du peu de choix de signaux de langue française disponibles à l'extérieur du Québec.

1985, 14 décembre: Dans *La Presse*, on commente le rapport de M. Foucher, constitutionnaliste reconnu, au sujet du respect des droits constitutionnels des minorités de langue officielle en matière d'éducation.

- 1- Toutes les provinces, sauf le Québec et le Nouveau-Brunswick,

ne respectent pas leurs obligations inscrites dans la Constitution.

- 2- La F.F.H.Q. ne croit pas que ce rapport entraînera des changements rapides de la part des provinces.
- 3- Les lois scolaires des différentes provinces ne respectent pas l'article 23, affirme M. Gilles LeBlanc, président de la F.F.H.Q. Pourtant, l'ancien président d'Alliance-Québec, M. Eric Maldoff, allait plus loin, puisqu'il acceptait le droit des minorités de contrôler leur propre réseau scolaire (*Le Devoir*, 15 mars 1985). Toujours de belles paroles... mais les actes, c'est pour quand? Quand il sera trop tard!
- 4- M. Michael Goldbloom, l'actuel président d'*Alliance-Québec*, avoue pour sa part que les provinces manquent d'enthousiasme pour respecter les droits de leurs minorités linguistiques.

Pourtant, il y a encore des rêveurs... à moins que l'on se moque de nous!

1967, 1 août: En effet, le premier ministre Pearson affirme sans broncher que:

- 1- les Canadiens de toutes les races doivent travailler ensemble à construire un pays uni qui donne entière liberté à tous ses citoyens pour s'épanouir comme ils l'entendent (*La Presse*).
- 2- Nous apprenons à estimer l'héritage de nos diverses cultures...
- 3- Nous apprécierons de plus en plus l'importance de nos assises bilingues...
- 4- «Nous avons créé une nation dans laquelle aucun groupe ethnique n'est en minorité parce que tous les groupes bénéficient des privilèges égaux qui leur permettent de préserver les attaches culturelles qu'ils chérissent tant.» C'est pas beau, ça?

Et puis, il y a les vœux pieux...

1971, 27 janvier: Création du poste de Commissaire aux langues; Keith Spicer en est le premier titulaire; à l'issue d'une causerie devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal, il affirme: «Les gens paient des impôts et ont en conséquence cer-

tains droits. Notre tâche est de les assurer que ces droits sont respectés.» J'aimerais bien savoir ce que pensent les Francophones hors Québec de cette citation!

1985, 28 mars: D'Iberville Fortier, commissaire aux langues officielles propose une relance...

- 1- «Il est nécessaire de revivifier le programme de réforme amorcé il y a 15 ans!»
- 2- «Un dialogue plus soutenu entre les Canadiens de toutes origines aiderait à tirer au clair les relations entre les communautés linguistiques.»
- 3- «Les ministres doivent chercher les occasions de défendre le principe de la dualité linguistique.»
- 4- Les francophones doivent être mieux représentés dans la haute administration, aux postes scientifiques...
- 5- Il faudrait élaborer des propositions favorisant une plus grande collaboration fédérale-provinciale en vue du soutien des minorités de langue officielle.
- 6- «Il faudrait stimuler l'intérêt des deux Chambres afin que le Parlement accorde à la réforme du régime linguistique l'attention qu'elle mérite.» Comme ça vient du cœur, n'est-ce pas?
- 7- Il faudrait créer dans les autres provinces les services appropriés en français, pour les minorités francophones.

Et l'on pourrait continuer comme cela sur plusieurs pages cette litanie imprégnée de larmes de crocodile. Hélas, pauvres Francophones hors Québec, vous n'êtes pas au bout de vos peines; vos batailles sont loin d'être terminées, si l'on juge l'arbre à ses fruits! On en est encore à l'étape des vœux pieux... et la loi des langues officielles est en place depuis 15 ans!

Bref, les francophones hors Québec ont été bernés, exploités, ridiculisés.

On aurait pu légiférer pour une fois dans le sens d'une entente entre les provinces pour des accords de réciprocité qui permettraient éventuellement aux Canadiens anglophones des autres provinces venant s'installer ici, au Québec, d'avoir accès à l'école anglaise. Cela afin de rétablir un équilibre équitable entre

le sort de la minorité anglophone du Québec «qui a toujours été extraordinairement surprivilégiée» comme le disait René Lévesque et les minorités francophones hors Québec qui n'ont jamais eu «le quart du commencement de la queue du même traitement».

Réponse: E. Trudeau demande aux provinces anglophones de rejeter l'entente linguistique. C'est ce qui arriva.

Comme fond de scène, on distingue quelques bons Canadiens-Français qui encouragent les Québécois à repousser l'idée de l'indépendance sans pourtant proposer aucune solution de rechange sérieuse. En somme, on nous demande de faire un autre acte de foi: «Dites non à la souveraineté du Québec et un *Canada nouveau* — nous ne savons pas lequel — vous sera donné par surcroît.

On pourrait nous assurer que tout ce travail aurait pu être utile il y a quelques années; mais la Loi 101 étant votée, les Canadiens de langue anglaise étant maintenant sensibilisés à nos luttes pour éviter l'assimilation, tout danger est écarté et nous pourrions continuer à vivre dans la plus grande quiétude à l'intérieur d'un Canada compréhensif et même protecteur jusqu'à un certain point. Il n'en est rien. Je laisse la parole à Roger Delraux (*Le Devoir*, 9 août 1978): «Au contraire des Latins dont nous sommes, les Britanniques ne sont ni des logiciens, ni des passionnés de la lettre du droit. Ils n'ont jamais hésité à enjamber, à infléchir dans le sens de leurs intérêts ou même à annuler d'un trait de plume les textes si précis, si contraignants, si sacrés fussent-ils, qui pouvaient les ennuyer. Faut-il rappeler la douloureuse affaire des écoles catholiques françaises du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, dont rien ne pouvait être plus clair, plus formel, que les textes garantissant leur statut?»

Les relations Est-Ouest se caractérisent par des conflits idéologiques d'une acuité incommensurable contre capitalisme et consumérisme dont plusieurs croient que la solution ne sera obtenue que par une troisième guerre mondiale.

En outre, dans les pays industrialisés, la social-démocratie scandinave est de plus en plus remise en question, considérant les dettes gouvernementales astronomiques. Avec une dette fédérale

LA FONDATION MINVILLE

TABLEAU D'HONNEUR DE LA CAMPAGNE 85-86

La Voix de l'Indépendance	5 000\$
M. François-Albert Angers	1 000\$
La Fondation Mgr-Parenteau	1 000\$
Me Guy Bertrand	500\$
M. Guy D'Argencourt	500\$
M. Yvon Groulx	500\$
M. Patrick Allen	450\$

(voir la page 884)

Le modèle coopératif israélien

par MARCEL LAFLAMME

professeur à la Faculté d'administration,
Université de Sherbrooke.

Introduction

Notre exposé sur la recherche d'un nouveau projet social se veut à caractère exploratoire; à cet effet, nous ne prétendons nullement apporter de solution définitive; la présentation s'accompagne plutôt d'un climat d'interrogation et de recherche de jalons aptes à créer un nouvel ordre socio-économique mondial plus juste et fraternel. La piste la plus prometteuse à la fois pour les pays sous-développés et industrialisés nous apparaît être celle de la voie coopérative dont Israël constitue le point de mire.

Une réflexion succincte gravite autour des quatre points suivants:

1. Problématique: le désordre international.
2. Israël, le royaume de la coopération.
3. La formule coopérative et le développement du Tiers-Monde.
4. L'esprit coopératif et les pays industrialisés.

I- Problématique: le désordre international

La situation internationale se prête à des remises en question fondamentales. Sûrement que l'humanité entière débouche sur une période intense de chaos et de tensions dont les échéanciers de formules de remplacement se font de plus en plus pressants.

Les relations Est-Ouest se caractérisent par des conflits idéologiques d'une ampleur incommensurable contre capitalisme et communisme dont plusieurs croient que la solution ne sera obtenue que par une troisième guerre mondiale.

En outre, dans les pays industrialisés, la socialdémocratie scandinave est de plus en plus remise en question, considérant les dettes gouvernementales astronomiques. Avec une dette fédérale

de plus de 225 milliards\$, l'État providence fait de plus en plus place à un État quêteux; cette situation commande un réaménagement sensible du projet social prévalant.

D'autre part, les relations Nord-Sud font état des pays du Tiers-Monde qui s'appauvrissent en étant hypothéqués par une dette de 1 000 milliards\$ envers le système bancaire occidental. Qu'arrivera-t-il, par exemple, au Soudan qui vient de se faire couper toute aide du FMI, à défaut d'avoir pu honorer ses créances? Il est à prévoir que l'appauvrissement interne entraînera des maux sociaux d'une allure galopante.

En guise de piste de solution, quelle pourrait être une alternative de développement entre les deux systèmes dominants New York et Moscou? Israël fournira le terrain d'apprentissage de cette troisième voie.

II- Israël, le Royaume de la coopération

Israël édifie une société originale et démocratique où le syndicat et les coopératives exercent un rôle prépondérant. L'expérience israélienne est pleine d'enseignement à la fois pour les pays en voie de développement et pour les peuples qui aspirent à une plus grande démocratie et à une plus grande autodétermination économique.

Théodore Herzl avait inspiré l'émergence de l'économie sociale au siècle dernier: «Nous voulons exploiter dans l'État Juif toutes les expériences modernes et les compléter... aussi nous nous efforcerons d'être les premiers dans toutes les réalisations belles et utiles. Notre pays nouveau sera une terre d'expérience et un modèle pour chacun'.» Malgré sa faiblesse démographique (3,5 millions d'habitants) et son existence relativement jeune (38 ans au plan officiel et 85 ans depuis sa formation), comment Israël peut-il connaître une si grande capacité d'adaptation, d'organisation et d'innovation? Israël exporte aujourd'hui les fleurs, les oranges, la technologie d'irrigation et pour plus d'un milliard\$ d'électronique civile ou militaire. Cette force, nous la trouvons certes dans son capital humain (la plus

1. Cité dans Andreou Nicos, *Le collectivisme israélien*, Centre National de recherches sociales, Athènes, 1973.

grande densité mondiale de savants et d'ingénieurs), mais aussi dans ses structures coopératives et syndicales, gages de formation de cette jeune nation et de promotion économique.

Au plan rural, environ 650 villages coopératifs (250 Kibboutzim et 400 Moshavim) fournissent 70% de la production agricole consommée en Israël.

La coopérative urbaine est aussi très active notamment dans les secteurs du logement, de la consommation, de l'industrie, du transport et des services.

La coopération de production s'étend à des domaines aussi variés que la métallurgie, les matériaux de construction, le papier, le textile, les médicaments, etc. La coopération de transport couvre avec «Egged» et «Dan» le transport de passagers au plan urbain et interurbain; de plus, 23 coopératives assurent le transport des marchandises. Les coopératives servent aussi d'intermédiaires financiers, moyennant plus de 100 coopératives d'épargne et de crédit et d'aide mutuelle; mais ce sont les Caisses de prévoyance et les Caisses de retraite qui constituent l'instrument le plus important de l'accumulation de liquidités. La coopération pénètre aussi le secteur de l'habitat, où elle compte près de 300 coopératives.

En Israël, les kibboutzim, les moshavim, les usines kibboutziques et les coopératives de production constituent plus de mille organisations autogérées par les membres-travailleurs. En outre, près d'un millier de coopératives de consommation, de services, de finance et de logement sont autogérées par les membres-usagers.

Il faut ajouter aussi que le mouvement ouvrier, grâce à la Histadrout, est fortement relié au mouvement coopératif, constituant aussi une économie ouvrière qui contribue à plus de 25% de tous les emplois du pays. Voilà une bonne raison expliquant le faible taux du chômage en Israël, soit 3% en 1980.

En canalisant et en contrôlant une partie de l'action économique, le syndicat enrayer la mise en branle de certains processus de désorganisation sociale. Au nom des travailleurs, la Histadrout exprime son génie d'organisation en administrant des entreprises telles que:

- la Société «Koor» englobant 36 entreprises et employant 10 000 travailleurs dans les secteurs de la chimie, des métaux, de l'électronique, etc.;
- la Société «Sodel Boneh» active dans le bâtiment et la construction de routes (plus de 19 000 employés en 1979);
- la Société «Teus» qui a créé 20 entreprises pour les agglomérations situées sur les territoires en développement;
- la banque Hapoalim qui regroupe 300 succursales...

L'économie sociale israélienne s'avère sûrement l'un des modèles par excellence dans le monde contemporain à l'intérieur du libre jeu des mécanismes du marché. La dynamique des différents acteurs (coopératives, syndicat, travailleurs, consommateurs...) encourage plus de responsabilité et d'équilibre dans le partage de l'avoir et du pouvoir collectifs. C'est une troisième voie entre l'ultra-individualisme ou l'ultra-étatisme.

III- La formule coopérative et le développement du Tiers-Monde: cas de l'Afrique

«Au-delà de *l'assistance alimentaire*, il faut maintenant orienter les efforts sur *l'autosuffisance alimentaire*» affirmait David McDonald, coordonnateur des secours d'urgence Famine Afrique (*La Tribune*, 21 janvier 1986, C-1).

Quel type de développement?

La nécessité est la mère de l'ingéniosité. De forts courants en Afrique cherchent un *type de développement* différent de ceux de New York (démocratie laisser-faire) ou de Moscou (démocratie totalitaire).

Le défi est celui d'un développement endogène favorisant la mise en valeur des ressources naturelles, l'augmentation des compétences humaines et l'utilisation d'une technologie appropriée. C'est un développement cohérent, *simultané* aux plans éducatif, social, économique et technologique. L'option se veut à la fois humaine et économique, prenant en compte les dimensions socio-culturelles et psycho-sociales des collectivités de base.

Une première génération de coopératives

La coopération en Afrique se veut un instrument privilégié

du développement, corroboré par les discours ou énoncés politiques. Au Bénin, la loi fondamentale stipule: «L'État aide activement les paysans à développer la production et les encourage à s'organiser progressivement en coopératives de divers types selon le principe du libre consentement.» Aujourd'hui elles se comptent par centaines, voire par milliers dans la plupart des pays africains: Sénégal, Côte d'Ivoire, Togo, Zaïre, Rwanda, République Centrafricaine, etc... On les retrouve surtout dans le secteur primaire (production agricole, élevage, pêche...) et aussi dans différents secteurs des plus variés: autobus (Côte d'Ivoire), tissage (Burkina Faso), épargne et crédit (Cameroun), de consommation (Bénin).

Une structure adaptée: le groupement ou association villageoise

Une nouvelle politique du développement semble prendre appui sur les collectivités villageoises (regroupement) visant à les faire passer d'une solidarité quasi passive à une solidarité active de prévoyance et d'entreprise. Ainsi, c'est une option pour un développement endogène autogéré par la collectivité de base suivant l'approche d'une coopérative multifonctionnelle. Cette évolution se rencontre dans les pays suivants: Mali, Burkina Faso, Bénin, Gabon, Sénégal...

Les fonctions suivantes sont prévues au niveau des groupements villageois: approvisionnement en moyens de production, organisation d'une caisse populaire, commercialisation des produits, stockage de produits vivriers, construction d'équipements collectifs, alphabétisation, éducation sanitaire, manifestations culturelle et sportive. Cette fondation de coopérative villageoise et communautaire, rencontrée en Israël: Kibboutz, Mochav, renvoie à l'idéal des pionniers de la coopération visant à instaurer une société coopérative en débutant par des micro-communautés.

L'institut Afro-Asiatique de Tel-Aviv dirigé par M. Yehuda Paz se spécialise notamment par la promotion de ce modèle, moyennant stages, cours de formation, recherche-action, etc.

IV- L'esprit coopératif et les pays industrialisés

Pour les fins de notre démonstration, nous examinerons l'économie québécoise.

Une problématique à deux volets s'y présente:

— d'une part, une grande division d'orientation entre les grands acteurs:

- le patronat s'inspire du modèle américain;
- l'État favorise la social-démocratie scandinave;
- le Syndicat (C.S.N. et C.E.Q.) privilégie un modèle socialiste autogestionnaire à la Yougoslave;

— d'autre part, un manque d'humanisme dans l'économie: une absence d'implication des travailleurs et des consommateurs.

En guise de solution, nous préconisons une économie de concertation s'appuyant sur l'esprit coopératif. Il ne s'agit pas de transformer toutes les entreprises en coopératives, ce qui semble impossible et probablement inadéquat. Mais plutôt d'inspirer le fonctionnement des grands acteurs par l'esprit coopératif, c'est-à-dire la solidarité, le «self help», la participation... La dynamisation de cette réforme en profondeur commence à se réaliser peu à peu:

- Le patronat capitaliste s'ouvre de plus en plus à la démocratisation industrielle grâce à une kyrielle de formes de participation des travailleurs à l'avoir, au pouvoir et au savoir de l'entreprise: participation à l'épargne-actions (REA), partage des bénéfices, cercles de qualité, enrichissement des tâches, etc. Le mouvement gagne des centaines d'entreprises au Québec dont les plus performantes sont Papiers Cascades, General Electric, IBM Bromont...
- Le Syndicat fait une ouverture sur la cogestion des travailleurs, notamment la CSD, et sur un syndicalisme plus entreprenant, notamment la FTQ avec son fonds d'investissement. Ce nouveau rôle pourrait s'inspirer de celui de la Histadrout en Israël, qui développe par ses fonds une économie ouvrière.
- Finalement, l'État entend alléger son appareil en aidant les groupes de base à se prendre en main. Par exemple, depuis quelques années une centaine de coopératives ouvrières de production ont été mises sur pieds afin de créer de l'emploi. Cette voie débouche aussi sur l'une des pistes privilégiées en Israël.

Bref, le modèle préconisé qui s'inspire de l'économie

ouvrière israélienne consiste en une économie mixte constituée d'un secteur coopératif fort qui devient un pôle de référence et d'inspiration pour les autres acteurs: Patronat, État et Syndicat. Le tout converge davantage vers une économie de concertation et une économie sociale où les travailleurs deviennent un rouage valorisé. La solution à l'exploitation du travail par le capital au sein du capitalisme ne se fait pas en y opposant le marxisme, mais plutôt en y harmonisant le couple capital/travail grâce à l'actionnariat ouvrier et la cogestion.

La nécessité est la mère de l'ingéniosité, dit-on! Compte tenu de l'état de l'humanité, nous pouvons participer dans la prochaine décennie une ère extraordinaire de transformation sociale dans tous les pays du monde. L'orientation prédominante sera-t-elle celle de la force ou celle de la coopération? Le temps est aux choix décisifs.

Pour une nouvelle éthique politique

par DENIS MONIÈRE

La tenue de nos premières assises nationales est une étape essentielle de la renaissance de l'indépendance. Le Parti indépendantiste existe à peine depuis quelques mois et le simple fait de nous réunir aujourd'hui pour jeter les assises idéologiques et politiques d'un nouveau parti représente en soi un pas important vers notre libération nationale. Car il faut bien le reconnaître, la conjoncture est difficile et ce n'est qu'à force de courage, de volonté et de lucidité que nous avons pu relever ce défi et nous donner le moyen de concrétiser notre espoir de liberté.

Mais avant d'atteindre notre but, nous devons faire une longue marche et nous armer de patience, de conviction et de détermination car, disons-le franchement, il faut recommencer pratiquement à zéro et tirer les leçons de l'échec du Parti québécois. Même si l'expérience des dernières années a pu être décevante, nous avons au moins fait des gains de lucidité.

Nous avons appris qu'il n'y a rien d'acquis et qu'il faut toujours lutter. Nous avons appris qu'on ne peut faire avancer une idée en s'excusant de l'avoir ou en la dissimulant. Nous avons appris qu'il n'y a rien d'irréversible et que l'indépendance n'advient pas toute seule par la grâce du Saint Esprit.

Nous avons appris qu'il ne faut pas jouer sur les mots, entretenir des ambiguïtés. Pour nous, au Parti indépendantiste, la clarté de l'objectif est la première condition du succès. Comment le peuple pourrait-il faire confiance à un parti qui a peur des mots ou de sa propre option? Comment la confusion des esprits pourrait-elle être source de progrès pour nos aspirations?

Nous avons appris qu'un parti ne doit pas être à la remorque de ses leaders, qu'il ne doit pas être une simple machine électorale juste bonne à faire sortir le vote le jour des élections et à servir de tremplin à des carrières personnelles. L'éducation politique est donc la deuxième condition de notre émancipation politique. Plus nos militants et nos militantes seront formés politi-

quement, plus nous serons actifs à la base, plus nous ferons progresser le projet indépendantiste. Les idées ne tombent pas du ciel: elles ne se développent que si elles sont véhiculées par des gens convaincus et capables d'en convaincre d'autres.

Nous avons appris qu'il ne faut pas séparer l'accession au pouvoir de l'accession à l'indépendance, que la stratégie étapiste mène à un cul-de-sac, qu'elle sert les ambitions de quelques individus, mais qu'elle fait régresser la cause nationale. Pour faire l'indépendance, il faudra avoir le courage de nos convictions et agir sans attendre de récompense pour l'effort accompli. Nous devons être fiers de la grandeur de notre idéal et de la grandeur du dévouement qu'il suppose.

Voilà les principes qui doivent guider notre réflexion durant ces assises et inspirer notre action ultérieure. Nous devons les concrétiser dans les statuts et le programme de notre parti. Durant ces deux jours de délibérations, nous devons mettre le cap sur l'essentiel et éviter de nous enliser dans les débats de procédure ou les discussions de détails. Nous sommes conscients que le projet de programme n'est ni complet ni parfait. Mais Rome ne s'est pas faite en un seul jour et nous aurons d'autres occasions dans les prochaines années de combler les lacunes, s'il en reste. Dans les documents qu'elle vous présente, la commission politique a surtout voulu insister sur ce que nous pourrions faire grâce à l'indépendance. En conséquence, comme nous n'aspirons pas à devenir les gérants d'un gouvernement provincial, nous avons accordé plus d'importance aux compétences que nous allons acquérir qu'à celles que nous avons déjà. Si nous récusons la stratégie étapiste, il faut aussi changer notre discours et déplacer notre perspective afin de mettre en valeur la nécessité de l'indépendance et son mode d'emploi. Lorsque nous nous quitterons dimanche soir, nous devons rapporter dans nos circonscriptions respectives des orientations claires et un programme minimal qui les traduit. Vous aurez à faire comprendre à vos interlocuteurs et sympathisants qu'ils ont à prendre position sur la question de fond et à s'intéresser à l'essentiel comme je vous invite à le faire aujourd'hui, plutôt qu'à une infinité de mesures gouvernementales et de programmes qui restent toujours perfectibles par une société, quand elle a les pleins pouvoirs politiques pour appliquer les solutions qui conviennent. Un

projet de société est toujours appelé à devenir désuet dans la mesure où la société change, mais la question essentielle demeure: aurons-nous tous les pouvoirs nécessaires pour répondre nous-mêmes et selon nos priorités à ces changements? Tel est le sens de notre combat pour l'indépendance.

La responsabilité nationale exige que nous apportions aux Québécois et aux Québécoises non seulement un projet clair et un programme consistant, mais que nous soyons aussi porteurs de nouvelles valeurs et d'une nouvelle éthique politique. Si nous continuons le combat c'est, bien sûr, en raison de nos convictions indépendantistes, mais c'est aussi parce que notre engagement est fondé sur une autre morale de l'action politique. C'est parce que nous voulons que nos actions soient en accord avec notre pensée, avec notre idéal, c'est parce que nous refusons de marchander nos objectifs pour une fausse efficacité politique et des avantages à court terme.

Le pays traverse en ce moment une grave crise morale. Le désarroi et le désenchantement qui ont suivi l'échec référendaire et la crise économique en ont conduit plusieurs au cynisme et à la dépolitisation. La nouvelle mode consiste à dénigrer les plus nobles idéaux, à rapetisser la politique à une question d'affaires, à assimiler la gouverne collective à l'administration d'une entreprise. Les partis politiques ont intérêt à entretenir cette démoralisation et cette démobilitation collectives. Toute cette démagogie n'a qu'un but: éloigner le peuple du pouvoir politique, dépolitiser les masses pour permettre le libre jeu des intérêts particuliers.

Notre parti devra représenter une formule de rechange à cette démoralisation de la vie politique. Nous ne serons pas le parti des petites ambitions: nous serons le parti de la générosité, du rêve, de l'espoir et de la liberté.

Les élections au Québec

Une lutte très inégale

par GEO.-HENRI FORTIN

On a commencé à faire l'analyse des résultats des dernières élections au Québec, mais ce qui me frappe dans la plupart de ces analyses dont j'ai pris connaissance, c'est qu'on ne tient pas compte du tout de la situation tout à fait inégale entre les deux grands partis, le Parti québécois et le Parti libéral, quant aux chances électorales de base ou de départ, à cause du vote ethnique acquis à l'avance dans une très forte proportion au Parti libéral. Si on tenait compte de cette situation pourtant évidente et connue, depuis que ces deux partis sont en lutte l'un contre l'autre, on hésiterait pour le moins à parler de balayage en faveur du Parti libéral et encore plus de parler de défaite cuisante pour le Parti québécois. En effet, les chances électorales entre ces deux partis sont tellement différentes au point de départ qu'on peut même affirmer que c'est un véritable exploit pour les péquistes de pouvoir remporter la victoire, ce qu'ils ont fait à deux reprises en réussissant à aller chercher jusqu'à 70% et plus du vote francophone dans certains comtés, ce qui est un gros contrat pour une formation politique. Voyons donc cette situation de plus près.

Dans un tableau préparé de façon à mieux illustrer cette situation et qui figure ci-contre, on peut constater que sur les 122 comtés qui forment la carte électorale du Québec, il y en a une bonne moitié où le vote ethnique dépasse le 10% des électeurs. En fait, il n'y a que 33 comtés où ce vote est de moins de 10% et 43 comtés où il est de moins de 5%, pour un total de 65 comtés. Dans tous les autres comtés le vote ethnique a donc une très forte influence sur les résultats et, de ce nombre, il y a même une trentaine de comtés où ce vote est de plus de 30%, allant jusqu'à 50% et plus. Je pense donc qu'on peut calculer que dans un comté où le vote ethnique dépasse le 10%, ça prend en pratique plus de 60% du vote francophone en faveur du Parti québécois pour que ce parti l'emporte. Il est donc facile de se rendre compte que dans une bonne moitié des comtés le P.Q. est très

défavorisé en termes de chances électorales. Il arrive même que l'on peut dire que, dans tous les comtés où la proportion du vote ethnique dépasse les 20%, c'est pratiquement impossible pour les péquistes de l'emporter. Or il y a 35 comtés de plus de 20%, donc 35 comtés acquis au départ au Parti libéral. C'est déjà un avantage énorme. Mais si l'on ajoute à ces comtés ceux qui sont par ailleurs ce qu'on appelle communément des forteresses du Parti libéral, dans les autres catégories de comtés (ceux de moins de 20%) notre tableau nous montre que dans ces comtés il y en a 15 qui ont toujours été d'allégeance libérale et qui n'ont jamais élu de députés péquistes. Ça fait donc en tout 50 comtés (35 + 15) presque automatiquement acquis au départ au Parti libéral, quelle que soit presque l'importance du vote francophone en faveur du Parti québécois. Comme un parti a besoin de 62 comtés pour obtenir la majorité, cela signifie que les libéraux n'ont en somme qu'à concentrer leurs efforts dans une douzaine de comtés pour s'assurer la victoire, alors que les péquistes doivent lutter fermement partout et aller chercher tous leurs comtés un à un, comme on dit sur le terrain, pour espérer pouvoir arracher une victoire.

Il me semble donc que cette analyse est assez probante et qu'il est facile de voir que les forces électorales sont loin d'être égales et qu'on se doit de tenir compte de ce facteur pour bien analyser les résultats électoraux au Québec. Vue dans cette perspective, la défaite du P.Q., le 2 décembre dernier, est donc assez relative. Ce parti a conservé à peu près partout autour de 50% du vote francophone et même davantage en plusieurs endroits, ce qui veut dire que dans des conditions de lutte égales et normales, le gouvernement aurait été au moins tout près de conserver le pouvoir. Cette analyse nous permet toutefois de pouvoir avancer que le P.Q. demeure encore le grand parti des francophones. La clientèle de base de ce parti, en ce qui a trait au vote francophone, se situe autour de 50%, tandis que celle du P.L.Q. ne dépasse guère 35% de ce vote. Mais le défi que doit relever le P.Q. pour remporter la victoire, c'est celui de doubler le vote libéral chez les francophones, ce qu'il a déjà fait et qu'il peut faire encore, quand on étudie les chiffres électoraux de plus près.

Si on examine encore notre tableau, on peut voir que le Parti québécois a déjà remporté la victoire dans 13 comtés ayant

au-delà de 15% de vote ethnique et dans 11 comtés où ce vote est de plus de 10%. Pour réussir ce haut-fait, il a besoin évidemment de dépasser un summum assez difficile à atteindre. C'est cette sorte de dépassement qui fait que dans ces 22 comtés le P.Q. a dû rallier 70% et plus du vote francophone pour réussir. C'est dans ces comtés qu'ont failli, cette fois-ci, les Guy Tardif, Bernard Landry, Francine Lalonde, Roland Dussault, Huguette Lachapelle, Michel Leduc, etc. La victoire dans ces comtés pour le P.Q. est tellement difficile que la perte de quelques points seulement du vote devient vite dramatique. La différence entre le pouvoir et un petit nombre de députés dans l'opposition est très facile à franchir. Tandis que pour le Parti libéral, dans la pire des situations, il est presque toujours assuré de l'élection d'une cinquantaine de députés. Ce sont des faits élémentaires qu'il faut considérer dans toute analyse du résultat des dernières élections au Québec.

Pour ma part, j'en retiens que le Parti québécois est encore le grand parti des francophones et le seul vrai parti vraiment populaire au Québec (populaire dans le sens de rassembleur des petites gens et du monde ordinaire) et que c'est toujours autour de ce parti que la lutte entreprise pour l'affirmation de l'identité québécoise doit se continuer. La souveraineté-association, qu'on se doit de redéfinir, de mieux préciser et de mieux adapter à la situation actuelle du Québec, demeure toujours l'option de l'avenir pour cette société distincte que l'on veut faire reconnaître, si cette société distincte ne doit pas être qu'un beau mot. Malgré les contraintes politiques et électorales auxquelles on doit faire face, et peut-être même à cause d'elles, devrais-je dire, on n'a pas le droit de se replier. Il est vrai qu'après 15 ans de lutte, parfois même épiques, la majorité francophone a selon toute évidence retrouvé une nouvelle confiance en elle-même, mais tout cela demeure très fragile. Il n'est pas vrai que le fait français au Québec même soit accepté par tous les Québécois. Les statistiques à la base du présent article en sont au moins une indication, sinon une preuve. Il nous faut un nouveau sursaut de ce grand parti francophone pour vaincre les dernières résistances de nos concitoyens néo-québécois. Car il faut bien l'admettre, ce n'est pas normal, ce vote massif et négatif de cette catégorie d'électeurs. Ça va prendre un autre mandat du Parti québécois pour vaincre cette résistance et pour prouver toute notre déter-

mination et toute notre bonne volonté, cette bonne volonté qui d'ailleurs commence à faire de petites percées de ce côté.

Donc, malgré des chances électorales tout à fait inégales au départ et malgré le fait, en plus, d'une conjoncture politique très défavorable pour le gouvernement sortant, au pouvoir depuis neuf ans et ayant dû subir les affres d'une crise économique importante, en plus de l'échec référendaire et d'une crise interne majeure ajoutée à la grogne de la fonction publique et parapublique, les résultats des dernières élections, dans les circonstances, démontrent clairement que le P.Q. demeure très fort chez les francophones. En réalité, 39% du vote, c'est seulement 2% de moins qu'en 1976, alors que ce parti avait remporté la victoire avec 41% du vote. C'est donc loin d'une défaite cuisante. Mais il y a un dernier aspect que je voudrais signaler et qui nous montre bien la force de rebondissement de ce parti pas comme les autres. On sait en effet que le P.Q. s'est fait une réputation de perdre toutes ses élections partielles pendant son séjour au pouvoir, ce qui est un renversement complet des tendances d'autrefois. Or il arrive que ce parti est en train de prouver qu'il peut reprendre toutes ces pertes au cours d'élections générales. Le 2 décembre dernier le Parti québécois, malgré sa défaite, a repris quatre comtés qu'il avait perdus au cours de partielles récentes et a passé tout près d'en récupérer trois autres. Si l'on tient compte que ce même phénomène s'était produit aux élections de 1981, il y a là matière à s'interroger. D'autant plus que dans certaines de ces partielles la défaite avait été assez cuisante. Selon moi, l'explication vient du fait qu'il y a une grande affectivité entre le Parti québécois, ses membres et la population francophone en général. C'est son parti. Elle le boude, le corrige, mais elle se reconnaît en lui. Ce n'est pas un parti de pouvoir à proprement parler, mais un parti idéologique et un parti de réformes. C'est aussi et surtout le parti de la petite population francophone, du monde ordinaire, dans lequel il se reconnaît intuitivement. Sans brimer ceux de nos compatriotes qui le craignent encore, c'est par lui que nous démontrerons ce que nous entendons par «être maîtres chez nous».

Tableau annexe

Tableau montrant l'importance du vote ethnique
dans les comtés du Québec

Pourcentage du vote ethnique	Total des comtés	Comtés ayant déjà voté P.Q. ¹	Comtés toujours Libéraux ²
Moins de 5%	43	38	5
De 5 à 10%	22	19	3
De 10 à 15%	13	11	2
De 15 à 20%	9	5	4
De 20 à 30%	7	4	3
De 30 à 40%	11	3	8
De 40 à 50%	6	1	5
Plus de 50%	11	0	11
	<u>122</u>	<u>81</u>	<u>41</u>

1. Comtés ayant déjà élu un député du P.Q. au moins une fois, soit en 1976 ou 1981.

2. Comtés où le Parti québécois n'a jamais fait élire un député, de 1970 à 1985.

Note spéciale — Le P.Q. a déjà fait élire 8 députés dans des comtés où le vote ethnique est de plus de 20%, ce qui ne manque pas de surprendre. C'est dû pour une bonne part à la division du vote ethnique en 1976, suite à la Loi 22, et dans d'autres cas, à la présence de fortes personnalités du côté péquiste.

Un Québécois au Texas

par JEAN-PAUL MÉNARD

Nos ancêtres, à la vue des vastes territoires plus ou moins vierges de l'Amérique du Nord, étaient pour la plupart atteints d'une maladie des jambes, la «fourmillite», qui les amenait à parcourir en tous sens les grandes étendues du continent.

L'un d'entre eux se retrouva au Texas, à l'époque où cet État américain faisait partie du Mexique. Cette année marque le 150^e anniversaire de l'accession de cet État américain à l'indépendance. En effet, c'est en 1836 que cette partie du territoire mexicain, peuplée en majorité de fermiers d'origine américaine et d'aventuriers, s'en sépara.

La bataille d'Alamo, opposant une poignée d'indépendantistes texans aux troupes mexicaines, fort supérieures en nombre, commandées par le général Santa Ana, fut un tournant décisif dans cette lutte à l'indépendance.

La participation d'un Québécois, Michel Ménard dit Brind'amour, à la vie de cette jeune république nous est cependant peu connue.

Michel Ménard dit Brind'amour vit le jour à La Prairie, près de Montréal, le 5 décembre 1805. Doté d'une grande intelligence, d'un esprit d'aventure et d'une audace à toute épreuve, il quitta sa famille vers l'âge de quatorze ans, à la recherche de l'aventure.

Vivant parmi les trappeurs et commerçant avec les Indiens, il était au service de la *Northwest Fur Company* de Détroit.

Au cours de l'année 1823, ce grand gaillard de 6 pieds 2 pouces décida alors de rejoindre son oncle, Pierre Ménard, à *Kaskaskia*, Illinois. Lors de son séjour en cet endroit, il en profita pour se familiariser avec la langue anglaise.

Quelques années plus tard, la «fourmillite» le reprenant, il s'établit en Arkansas afin de faire le commerce de la fourrure avec les Indiens et plus particulièrement les *Shawnees*.

Fortement doué pour l'apprentissage des langues (il parlait plusieurs langues indiennes) et dans le maniement des armes, très respecté et aimé des *Shawnees*, il devint chef de la tribu.

Ne pouvant rester en place, il les quitta en 1829 pour aller s'établir au Texas, où il commença avec les Mexicains et les Indiens. Il retourna faire un bref séjour chez les Illinois, pour ensuite revenir s'établir définitivement au Texas.

Au mois de février 1836, il fut choisi délégué à la convention du 1^{er} mars 1836 qui se déroulait à *Old Washington*. À cette convention, la sécession du Texas du Mexique fut décidée. Les délégués y rédigèrent la Déclaration de l'Indépendance et Michel Ménard en est un des signataires.

Les débuts de la nouvelle république ne furent pas faciles, surtout sur le plan financier. Le 18 novembre 1836, le président de la République, Sam Houston, le chargea de négocier et d'obtenir pour les besoins du gouvernement du Texas la somme de cinq millions de dollars et «s'il ne peut trouver une telle somme en Amérique, il lui est ordonné de se rendre en Europe, s'il le faut» (notre traduction).

Il n'eut pas à traverser les mers, puisqu'il trouva cette somme chez le voisin américain.

Lors de la première session du premier Congrès de la jeune république, le 9 décembre 1836, il acheta du gouvernement, pour la somme de 50 000\$, l'île Galveston. Il y fonda la ville de Galveston, où il y établit ses entreprises commerciales.

Un irrésistible partisan du mariage, il convola en justes noces à quatre reprises. De sa dernière union, il eut un fils pré-nommé Daniel, qui mourut sans laisser de postérité.

Ce fils québécois, un héros dans l'histoire du Texas, décéda le 2 septembre 1856 et fut inhumé au cimetière de Galveston.

1. Commentaires après le discours de Mass-Achard Tremblay, 2^e édition, Québec, Éditions du Québec, 1979.

Bibliographie

- Louis Wiltz KEMP, «The Signers of the Texas Declaration of Independance», The Anson Jones Press, Salado, Texas, 1959.
- Sam Houston DIXON, «The Men Who Made Texas Free», Texas Historical Publishing Company, Houston, Texas.
- «History of Texas», The Lewis Publishing Company, Chicago, 1895.
- Archives de l'État du Texas, Texas State Library.

Canadiens-Français ou Québécois

D'abord nous défendre contre nous-mêmes

par RENÉ BLANCHARD¹

À la lumière de la crise référendaire nous avons pu constater la fragilité de nos symboles nationaux. Patrie, nation, identité, vouloir-vivre collectif sont devenus des messages à double sens qui selon les stratégies de transmission ont pu servir à deux «clans ennemis de frères ethniques»: indépendantistes et fédéralistes.

Nous savons maintenant, et les historiens politiques sont unanimes sur ce point, que la situation politique des francophones au Canada est suffisamment confuse pour que leur destin national en soit compromis et que toute consultation populaire demeure sans signification réelle. Même une question, claire, courte et sans ambiguïté est susceptible d'enclencher des stratégies plus ou moins honnêtes qui sèment la plus totale confusion, faisant oublier l'enjeu véritable du débat.

On peut même, par stratégie, inverser la signification de la réponse. (Un oui sera un non; un non, un oui!) Un nationaliste peut alors répondre par l'affirmative ou la négative, mais son message sera retourné ensuite contre lui par des adversaires auxquels, pourtant, il n'aura jamais voulu donner pareil avantage.

Une automatique démobilisation suivra sa désillusion et, invariablement, durera une bonne période.

De toute évidence, les Québécois ne sont pas prêts à des questions référendaires portant sur leur identité nationale. L'histoire les a mal préparés et l'information politique est encore trop fragile pour résister aux propagandes.

1. Commentaires après la lecture de Marc-Adélar Tremblay, *L'identité québécoise en péril* (Éd. St-Yves Inc., Ste-Foy, 1983).

De telles aventures provoquées par des politiciens révèlent leur connaissance fragmentaire du dossier ethnique québécois. Le référendum n'a pas été précédé d'une période d'information suffisante pour permettre une perception populaire des enjeux, une appréciation des «tenants et aboutissants».

L'imprudence politicienne en matière de question nationale n'est pas nouvelle. Depuis 50 ans, les politiciens québécois s'affrontant dans l'arène fédérale-provinciale ont mal évalué les représentations collectives québécoises. D'Ernest Lapointe à Duplessis, ensuite Godbout, Lesage, Bertrand, Bourassa et même Lévesque: tous ont été victimes de projections où entraient plus de stratégies partisanes que d'honnêteté. Pourtant, jusqu'à l'épisode référendaire, le premier ministre Lévesque avait semblé mieux que tout autre comprendre l'âme québécoise. Ils ont ainsi contribué à déstabiliser le projet collectif national, faisant subir à l'identité québécoise des chocs importants, sans mesurer l'impact politique et sociologique à moyen ou long terme.

Une constante ressort pourtant, et aujourd'hui il convient d'en informer les Québécois: le système politique instauré en 1867 dessert finalement, sans conteste, leur projet national. Il place irrémédiablement dos à dos des politiciens dont l'envergure et les possibilités d'action sont au départ réduites par leur appartenance à des gouvernements fédéral et provincial d'inégale importance; minoritaires et peu influents dans le premier cas, et majoritaires et peu influents dans le second, à cause même des pouvoirs réduits qui lui sont attribués par une constitution dont la maîtrise est le fait inéluctable de la majorité anglophone, grâce à la disposition prévoyant l'accord de sept provinces sur dix.

Ce n'est donc qu'en dehors de ces gouvernements, à l'abri de leurs stratégies et de leur «volatilité», que l'identité québécoise peut grandir et se raffermir.

Le projet du peuple québécois de conquérir sa souveraineté, projet qui constitue le fond latent de toutes ses démarches défensives depuis 1760, n'aboutira que s'il devient un idéal endossé par une forte majorité de Québécois francophones et symbole de l'identité québécoise.

Ce projet déborde le seul élément culturel qu'est la langue française. Il enserme la constitution et l'institution étatique. Il doit profiter du transfert psychologique de la sécurité donné autrefois par les institutions de base; Église, famille et école, et se fixer sur les éléments qui assurent aujourd'hui l'identité nationale. Le nationalisme québécois n'est pas mort, mais s'étant fixé à un contexte politique anormal pour une nation, il souffre d'un mal chronique qui à la longue essouffle ses institutions et détruit toute la cohésion nécessaire à une action nationale progressiste.

Il serait grave d'entretenir plus longtemps un tel système qui voue l'identité nationale à l'affaiblissement, et les Québécois francophones, à la démobilisation culturelle.

Il faut de toute urgence instaurer une nouvelle dynamique nationale où les seuls actes d'éclat de la communauté francophone cessent d'être des actes de refus (*non* à la conscription, *non* au bill 63, *non* à la Charte de Victoria, *non* référendaire).

Cette stratégie de l'acte de refus ne suffira plus à bloquer les pressions non politiques de la culture américaine, de la langue anglaise et des valeurs du monde anglo-saxon.

L'effort doit porter sur un véritable approfondissement et une compréhension par tous les francophones du Québec de l'ensemble de la question nationale. Les politiciens et autres concepteurs traditionnels de notre image collective devraient abandonner le porte-voix et le vibrato émotionnel et participer avec les forces populaires (qui ont toujours assuré la survivance du groupe), à des échanges et à des débats pour concevoir un avenir, découvrir les moyens d'y accéder collectivement sans que les uns en tirent davantage parti et privilèges que les autres (ce qui a été le cas dans le passé).

Reconnaissons que les parlements ont toujours été des déceptions pour notre peuple. Ils ont plutôt servi de contenant à nos aspirations nationales sans jamais pouvoir en respecter intégralement le contenu.

Il en a été ainsi des élites qui se sont identifiées à ces institutions. De là vient sans doute la perte de confiance du peuple envers des institutions politiques fédérales-provinciales, en constatant déséquilibre, qui ne répondent pas aux aspirations populai-

res et qui ne s'identifient jamais totalement aux besoins nationaux, dont le plus fondamental est l'identité culturelle, gage de sécurité collective et d'égalité des chances.

Promouvoir sa ville au plan international

par MADELEINE PROVOST,
consultante en relations internationales
et personne ressource à l'ENAP.

Notre École nationale d'Administration publique n'est plus une École réservée aux seuls fonctionnaires de nos gouvernements mais, de plus en plus, elle organise des cours de perfectionnement pour des publics spécialisés.

Ainsi, l'ENAP a fondé en novembre 1983 le GERFI ou Groupe d'étude, de recherche et de formation internationale, en vue d'aider les ministères et les associations du Québec qui veulent poursuivre une action internationale. GERFI, sous la direction de M. Louis Sabourin, diplômé en relations internationales de la Sorbonne et docteur de l'Université Columbia de New York, a connu une impulsion vraiment extraordinaire.

Il a confié à M. René-Serge Larouche la tâche d'organiser, de concert avec l'Union des Municipalités du Québec, un Séminaire qui aurait pour thème: «Promouvoir sa ville au plan international». C'est neuf et, peut-être, décisif comme ouverture vers l'avenir prochain. M. Larouche, avec ses trois maîtrises, en communication, en administration et en droit et diplomatie, obtenues à la *Fletcher School of Law and Diplomacy*, était tout désigné pour mener à bien un pareil Séminaire. Il fut brillant et très efficace.

Les jumelages se multiplient, sous toutes les formes, et s'orientent de plus en plus vers le stimulant d'échanges économiques, non seulement entre municipalités, mais entre régions entières et entre établissements industriels et financiers. Jusqu'ici, les rapprochements se sont faits avec la France, la Belgique, le Maroc et Israël. Mais la tendance est à multiplier les échanges, même entre villes complètement différentes par la culture. Il devenait urgent et nécessaire de faire le point et de signaler aux maires, aux fonctionnaires, aux commissaires industriels

et à de nombreux intéressés quelles ouvertures s'offraient, au point de vue international, pour le Québec.

Le Séminaire dura deux jours pleins, le 5 et 6 mars 1986, à l'Hôtel Sheraton-Centre-Ville. La cinquantaine de participants eurent l'occasion de multiplier les contacts avec une vingtaine de conférenciers représentant une bonne dizaine d'horizons universitaires. Il y avait là M. Anthony Pelligrini, de la Banque Mondiale, de Washington; M. Maurice Sterns, président de l'*International Institute for Advanced Studies*, de Cambridge, Massachusetts; le Dr Victor Goldbloom, ex-ministre des Affaires municipales; M. Gang Xiong, directeur de la Coopération, à Shanghai; M. Carlos Enriquez, attaché au consulat du Mexique, à Montréal; M. John Hastings, directeur de l'Association des municipalités du Canada.

La réunion était elle-même internationale. Tous firent signe au Québec de tendre vers les relations internationales par le jumelage sous toutes ses formes. C'est la formule de l'heure.

M. Roland Parenteau, directeur adjoint de l'ENAP, inaugura le Séminaire par un mot de bienvenue à ce véritable club international. Il rappela les objectifs de la rencontre: 1) comment promouvoir sa ville au plan international; 2) selon une stratégie d'actualité; 3) selon des milieux culturels différents; 4) selon des accords d'assistance technique ou de jumelage.

M. Jacques Léveillé, directeur du département de sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal, montra la capacité économique des villes du Québec de relever le défi actuel au plan international. M. Jean Corbeil, maire d'Anjou et président de l'Union des Municipalités du Québec, retenu à l'extérieur de Montréal, fit lire son texte par M. Finet, maire de Longueuil. Le texte présentait les jumelages comme l'occasion des temps présents. Il faut la saisir!

Arriva le tour des avocats. Me René Piotte et Me François Tremblay, avec beaucoup d'érudition et de précision, montrèrent que les municipalités ne sont pas des sujets de droit international. Elles ne peuvent donc pas conclure des traités. Mais il y a des coutumes. Celles-ci permettent à deux villes situées dans des pays différents de pratiquer des échanges culturels et économiques. Les objets de l'entente doivent être compatibles avec les

attributions d'une municipalité dans le but limité du bien des municipalités jumelées.

Lorsque le général Eisenhower lança, en 1956, son *people-to-people program*, il n'avait pas osé parler d'un *city-to-city program*, précisément pour éviter les difficultés juridiques et la grande variété des degrés d'autonomie chez les municipalités du monde. Cependant, dans les faits, les jumelages entre villes et entre citoyens s'étaient tellement multipliés qu'on parla de coutume. Les États sont même heureux de voir ces relations se multiplier.

M. Jean Pelletier, maire de la ville de Québec, M. John Hastings, directeur de programme à la Fédération canadienne des municipalités et Mme Madeleine Provost, consultante en relations internationales et personne ressource à l'ENAP, parlèrent des grandes organisations internationales qui, par leurs services et leurs informations, aident grandement à la coopération internationale. M. Pelletier et Mme Provost insistèrent sur l'importance des structures et l'importance des personnalités qui dosent, heureusement, l'idéalisme au sens pratique.

Une excursion dans deux milieux socio-culturels différents amena l'auditoire à mieux connaître le modèle latino-américain présenté par M. Carlos Enriquez, attaché au consulat du Mexique, à Montréal et le modèle asiatique, surtout celui de la Chine, par M. Xiong Gang, directeur des projets de coopération à la Commission des relations économiques et du Commerce extérieur, de Shanghai.

Ce dernier, avec finesse, sobriété et densité de pensée, présenta le monde chinois. Il fit plusieurs recommandations aux Occidentaux: 1) ne pas encourager les Chinois à se dépêcher pour augmenter la productivité; 2) ne pas compter sur l'individu, mais sur le groupe; 3) ne pas se faire valoir ou paraître comme supérieur ou autoritaire; 4) éviter de parler de soi et fuir le «je»; 5) ne pas être bruyant dans son amitié, mais modéré. S'extérioriser en grands gestes et gros rires met dans l'embarras; 6) le peuple chinois est soucieux de son honneur et de sa moralité. La courtoisie est de mise partout et cette délicatesse qui montre le savoir-vivre; 7) toute négociation demande de la patience. Cela permet de boire beaucoup de thé. Aller dans les

détails, surtout dans le monde des techniques; 8) la ponctualité est de mise, mais pas les pourboires. Les rencontres personnelles sont plus appréciées que les téléphones. Le respect de la hiérarchie reste une forme importante de la courtoisie.

Il terminait en disant: «Le Canada est le pays occidental avec lequel les autorités chinoises se sentent le plus confortable dans les échanges. Parce que le Canada est un pays de grandeur moyenne qui possède une excellente technologie et qu'il est capable de la transférer en français et en anglais. De plus, il n'est pas au centre des grands débats internationaux.»

Le vendredi 7 mars fut inauguré par un excellent travail présenté par Mme Monique Léveillé, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, directrice de l'Union des Municipalités du Québec et co-organisatrice de ce Séminaire. Elle présenta un tableau où les pouvoirs des municipalités du monde étaient comparés. Le sujet était difficile, exigeait de l'érudition. J'aurais aimé le citer, mais il ne m'est pas encore parvenu.

Tout le monde attendait l'exposé de M. Anthony Pelligrini. Il parla du jumelage d'établissements et de l'œuvre de la Banque Mondiale pour aider le Tiers-Monde. Le jumelage d'établissements retint l'attention, car il se présente comme une prestation d'aide technique dans un pays en voie de développement (PVD) et une organisation similaire mieux rodée et mieux structurée dans un pays industrialisé, dans le but de partager une expérience chargée d'humanisme.

Le Dr Victor Goldbloom parla de *Jumelage et Épanouissement*: «On peut faire un jumelage, disait-il, sur une base de similitudes ou de différences. On peut faire un jumelage afin d'en tirer des avantages ou afin de contribuer à l'épanouissement de la ville jumelle. La société québécoise n'est sans doute pas parfaite, mais elle peut servir de modèle à beaucoup d'autres. Car elle tend vers l'égalité des chances et vers l'harmonie et le respect mutuel entre gens de diverses cultures et origines ethniques. Les municipalités du Québec sont vraiment en mesure d'apporter de grandes contributions à des accords de jumelage.»

Il suggéra au ministère des Affaires municipales et à l'Union des Municipalités d'encourager les villes déjà jumelées à afficher ce fait aux entrées de leur territoire. Beaucoup de villes

sont jumelées avec deux ou trois autres villes: pourquoi les municipalités québécoises ne viseraient-elles pas à un jumelage avec une ville de culture similaire et à un jumelage avec une ville de culture différente?

M. Maurice Sterns, président de l'*International Institute for Advanced Studies* (Cambridge, Mass.), fut à la fois très élevé et très pratique. Il initia aux grands réseaux déjà existants d'information internationale. Une analyse, fouillée et sensée, présenta les étapes nécessaires à l'établissement d'un réseau international.

Le premier pas, selon M. Sterns, c'est de préciser les objectifs à atteindre. Le deuxième, c'est de préparer un inventaire des ressources disponibles, comme d'identifier les groupes d'affaires, les institutions, les associations avec lesquels établir des liens. Liste des personnalités et des groupes à rencontrer. La documentation doit être précise. Le troisième pas, c'est le choix des contacts signifiants. Ne dépendez d'aucune source, mais ayez-en plusieurs. Il faut un *cross-fertilizing* des informations recueillies. La quatrième étape est la plus importante, celle des relations inter-personnelles basées sur l'amitié et la confiance mutuelles. Ce réseau de relations permet d'en arriver à un but précis. La collaboration obtenue permettra des jumelages plus faciles. Mais à la base, il faut un haut sens de l'organisation et des relations humaines.

M. Jean-Marc Lajoie, commissaire général adjoint au développement de l'entreprise à CIDEM (Commission d'initiative et de développement économique de Montréal), clôtura les travaux du Séminaire. Il parla du pacte d'amitié entre Montréal et Lyon et du protocole de coopération économique entre Montréal et Shanghai. Dans les mêmes perspectives, Montréal envisage une liaison ferroviaire à très grande vitesse entre Montréal et New York.

Saviez-vous qu'en accord avec la CIDEM, le Palais des Congrès de Montréal a créé son *Club des Ambassadeurs*? Il s'agit d'un regroupement de gens d'affaires connus pour la qualité de leurs contacts internationaux. Dans le même filon, il montra l'importance d'un Commissariat ou d'une Corporation de développement industriel pour une opération internationale et l'accélération des rapports avec l'étranger. L'ère est vraiment,

pour Montréal, à l'internationalisation des cultures et des économies.

Il en donna même un exemple en introduisant un concept nouveau, celui du *jumelage de régions*. Souvent, certaines villes ne possèdent pas d'assise industrielle suffisante pour établir un jumelage économique durable. Alors, un organisme régional peut établir des liens avec une autre région d'envergure équivalente. Ainsi, entre la Société pour le progrès de la Montérégie et la région Midi-Pyrénées, en France. Les municipalités concernées soupèsent déjà les avantages de cette formule qui englobe les populations de deux régions complémentaires.

Voilà ce fameux Séminaire en morceaux détachés. Mais que dire des contacts établis, des idées échangées et des nouveaux dynamismes mis en action! Le monde international devenait une affaire très proche, très personnalisée.

En octobre et novembre 1985, l'ENAP avait déjà connu un Séminaire sur le jumelage d'établissements. Le Séminaire de 1986 se présentait comme un autre volet du même effort et de la même volonté du Québec d'être présent au monde international.

Les relations entre États peuvent continuer d'être ce qu'elles sont, difficiles et sur la corde raide, mais les relations entre les populations doivent aller de l'avant. Elles ont à engendrer, à petits pas et tenacement, la paix et l'amitié mondiales. Nous ne faisons pas la paix en additionnant des missiles, mais en multipliant les poignées de main et les gestes d'entraide entre tous les humains du monde! L'ENAP y arrivera avec des millions de gens de bonne volonté!

Les dénationalisations

par MICHEL BROCHU

Les nationalisations des grandes entreprises privées ont été une des caractéristiques économiques du XX^e siècle. Le fait avait été exceptionnel au XIX^e siècle.

J'exclus de mes considérations les confiscations brutales effectuées par les pays de l'Est européen ou d'autres continents.

Les nationalisations dont il sera question sont celles qu'ont effectuées les pays de régime capitaliste ou socialiste-travailliste, pays où les nationalisations ont été faites régulièrement contre remboursement et compensation, à l'endroit des anciens propriétaires et actionnaires.

Ces nationalisations du XX^e siècle ont été entreprises pour plusieurs raisons, selon les États et selon les circonstances.

Dans plusieurs cas et dans plusieurs pays, l'État, à l'initiative d'un gouvernement qui n'était pas nécessairement d'orientation socialiste et donc pas obligatoirement pour un motif idéologique, a décidé de s'appropriier un des secteurs les plus rentables de son économie nationale pour en tirer profit lui-même: ce fut le cas des alcools au Québec (vente en gros et au détail) et des tabacs en France, dans le premier quart du XX^e siècle (fabrication et vente).

Il y eut des cas de nationalisations pour motifs ou pour convenance économiques: ce fut le cas de la fusion, sous le chapeau de l'État, de pratiquement tous les réseaux de chemins de fer privés de France, dont le fameux P.L.M. (Paris-Lyon-Marseille), le plus important. Au cours du 2^e quart du XX^e siècle, s'est fait rapidement ressentir la nécessité d'une rationalisation dans les autres réseaux ferroviaires européens, à l'exception partielle de la Suisse qui conserve plusieurs lignes privées, en raison de son relief extrêmement compartimenté et de certaines particularités: chemins de fer à crémaillère de haute montagne, de vallées isolées, etc.

L'après-guerre a été marqué par de véritables vagues de nationalisations au nom d'une politique socialiste: ce fut le cas, de façon prononcée, en Autriche, en Italie et en Grande-Bretagne, ainsi que, dans une moindre mesure, en Suède. Le dernier pays européen à faire l'expérience de nationalisations poussées a été la France: elles ont touché les secteurs de la banque, des assurances, de l'électro-mécanique, de la chimie, de l'électronique et des ordinateurs.

Il convient de terminer par deux cas spéciaux que j'appellerai des nationalisations de convenance nationale.

Il s'agit, d'une part, de la nationalisation de la Société Renault qui a été la confiscation pure et simple de cette entreprise, en 1945, à la suite de la collaboration de Louis RENAULT, son propriétaire, à la fabrication d'armements, au bénéfice des Allemands, entre 1940 et 1944.

D'autre part, la nationalisation des Sociétés hydroélectriques privées du Québec est le cas-type d'une opération entièrement extraidéologique, mais de haute convenance nationale et d'intérêt commun.

En effet, les Sociétés hydroélectriques privées les plus importantes du Québec étaient dirigées par des Anglo-Saxons qui se réservaient la plupart des postes lucratifs et qui, dans des régions de langue française avec une majorité d'employés de langue française, administraient en anglais des entreprises dont la raison sociale anglaise annonçait parfaitement la couleur et la politique ethno-linguistique.

Le parti libéral mena, tambour battant, une campagne sur le thème de la nationalisation de l'électricité, au cours des élections de novembre 1961. Celles-ci furent gagnées haut la main. Et le 1^{er} avril 1962, ce qui devait être fait fut fait: l'électricité était devenue québécoise. Ce n'était qu'équité et justice pour le peuple québécois et pour la langue française qui, désormais, serait chez elle dans cette chasse gardée de l'anglais.

Rappelons, pour mémoire, que postérieurement aux nationalisations d'avant la Seconde Grande Guerre et parallèlement aux nombreuses nationalisations qui ont suivi l'après-guerre, un secteur d'État a été créé dans tous les pays occidentaux, à part les États-Unis.

Ce secteur d'État comprend, en règle générale, des entreprises à forts investissements, de création et de conception récente et dont seul un État peut assurer le financement et le succès: c'est le cas particulier des grandes Sociétés aériennes nationales, telles Swissair, Lufthansa, Alitalia, Sabena, Air France, British Airways. Cette règle ne souffre que deux exceptions: la France et l'Angleterre, qui peuvent se permettre une société aérienne privée à caractère international, soit UTA pour la France et British Caledonian pour l'Angleterre.

Dans certains cas, il a été fait appel à une part importante de capitaux privés (jusqu'à 49% pour la constitution de Sociétés mixtes, comme c'est le cas pour Air France.)

Au total, il y a eu, depuis le début du siècle, une montée des nationalisations dans pratiquement tous les pays occidentaux: seuls les États-Unis ont échappé à cette «vague», de même que la Suisse, en Europe (à l'exception des chemins de fer fédéraux).

Malgré cette montée constante et graduelle, les nationalisations ont été récurrentes en Grande-Bretagne, c'est-à-dire qu'idéologiquement voulues et mises en œuvre par le parti travailliste, elles ont été, par la suite rétrocédées au domaine privé en plusieurs vagues.

L'actuel gouvernement Thatcher est allé plus loin que tout autre gouvernement conservateur dans les dénationalisations et pratiquement toutes les entreprises qui étaient passées sous la coupe de l'État ont été remises au secteur privé.

La théorie du gouvernement britannique étant que les entreprises privées sont plus motivées et plus compétentes aussi pour diriger des entreprises industrielles ou de service public et pour en dégager des profits générateurs d'investissements. Ce mouvement néolibéral, lancé en Grande-Bretagne, y semble irréversible.

Le Canada, pour sa part, semblait avoir atteint, en 1984, un seuil maximal dans le nombre et le volume de ses sociétés d'État: plus de 300 sociétés, 250 000 emplois et 12% du PNB. Le Gouvernement conservateur, élu le 4 septembre 1984, a décidé de mettre en vente cinq des principales sociétés «nationales» canadiennes: soit les avionneries Canadair et De Havilland, Eldorado

Nucléaire (uranium), la Société de Télécommunications Télé-globe Canada et la Corporation de développement du Canada.

De son côté, le parti libéral québécois, s'inspirant de ce néolibéralisme très à la mode, a mis à son programme les dénationalisations des Sociétés d'État québécoises, à l'occasion de la campagne électorale de l'automne 1985.

Ayant largement gagné les élections du 2 décembre 1985, ce parti, c'est-à-dire le nouveau gouvernement du Québec, s'apprête à mettre ce plan à exécution.

Il convient d'examiner, ici, si ce type d'opération économique qui a présentement le vent en poupe correspond bien aux intérêts véritables du Québec, au-delà du «profit» de quelques centaines de millions de dollars qui pourraient être dégagés.

Quelques cas précis serviront d'exemple: la SOQUEM (Société québécoise d'Équipement minier), qui s'occupe tout particulièrement de l'exploitation et de la transformation éventuelle de l'amiante, n'a pas, c'est entendu, un brillant palmarès.

Mais le Québec est intervenu dans ce domaine au moment où les ventes mondiales de l'amiante étaient à leur plus bas, en raison de mauvais et pernicieux procès qui ont été faits relativement à la salubrité de ce produit naturel (risque de silicose ou d'amiantose).

Or, on se trouve devant deux faits incontestables relatifs à l'amiante.

1. Le Québec a été, pendant plus de la moitié du XX^e siècle, le premier producteur mondial d'amiante; quelques années après la seconde Grande Guerre, le Québec est passé au second rang, derrière l'URSS.

Il n'en demeure pas moins que, malgré son recul récent, l'amiante demeure le matériau ignifuge le plus parfait, le plus souple et le meilleur marché et l'inocuité de l'amiante, au point de vue sanitaire, peut être démontrée sans difficulté aucune et améliorée par un isolant spécial, mince, esthétique et efficace.

2. On peut estimer que l'amiante va amorcer une forte remontée sur les marchés internationaux d'ici peu de temps. Un congrès sur ce matériau, qui doit se tenir à Nice à l'été 1986, est

un signe annonciateur de cette reprise.

Il serait donc particulièrement malvenu de remettre au secteur privé, à un prix minimal ou dérisoire, un Organisme d'État qui, d'ici quelques années, pourra s'avérer hautement rentable et influencer sur la transformation des fibres d'amiante au Québec même.

Quant à l'électricité, est-il besoin de rappeler que c'est le Parti libéral qui, en 1962, a conduit et gagné la bataille de la nationalisation de l'électricité et qu'en 1970-1971, c'est Robert Bourassa lui-même qui s'est fait le défenseur du projet du développement des ressources hydroélectriques de la baie James et qui s'est compromis, au meilleur sens du terme, pour en assurer le succès?

L'on peut croire qu'une part importante des intérêts de l'Hydro-Québec pourrait être cédée à des capitaux qui ne seront pas nécessairement québécois et qui ne travailleront pas essentiellement pour les intérêts du Québec.

Il convient aussi d'insister sur l'importance capitale de la Société québécoise d'Équipement minier (SOQUEM) pour l'établissement d'une stratégie minière à long terme et bien planifiée: l'aventure et le désastre de l'exploitation de fer du Nouveau-Québec ne doivent pas se renouveler, par incurie, impéritie ou imprévoyance.

On peut retenir ce qui devrait apparaître comme des principes généraux à ne pas transgresser:

- Que le Québec, étant donné sa faible démographie, dans un territoire immense et le nombre relativement faible des instruments et des secteurs économiques qu'il contrôle, a le plus grand intérêt à ne laisser échapper aucune des Sociétés d'État.
- Que toute cession de Société d'État, nonobstant quelques rentrées de fonds, peut se traduire pour le Québec par des désavantages avérés et irréparables: perte de contrôle de la dynamique de décision dans les secteurs concernés, immixtion d'intérêts étrangers ou indifférents aux intérêts primordiaux du Québec.

Dans certains pays, il peut être relativement indifférent que

les Sociétés nationalisées passent au domaine privé, puisque dans la plupart des cas la «nationalité» des capitaux et leur «langue» est la même, dans le secteur public ou dans le secteur privé.

Au Québec, il y a des risques majeurs, certains même, dans ce domaine, puisque les grands réservoirs de capitaux nord-américains se trouvent hors de ses frontières et «parlent» une autre langue.

Le Québec doit garder en main les quelques clés et outils qu'il possède (et qu'il a eu beaucoup de mal à acquérir) pour forger son devenir économique.

Le gouvernement du Québec, plus vulnérable que d'autres, doit résister à cette mode néolibérale des dénationalisations, non par rejet idéologique du libéralisme, mais tout simplement par réaction vitale.

Au total, le Québec serait très mal venu, très mal inspiré de céder au chant de cette fallacieuse sirène: son intérêt national doit avoir prime sur les caprices de la rose des vents.

Le Sommet de la francophonie

par ROLLAND CHAUSSÉ,
président du MNQ.

Paris-Québec, une façade aux yeux du monde pour laquelle les divers gouvernements présents ne furent pas dupes. Les spectateurs (journalistes) québécois du Sommet ont entonné en chœur la marche de Haendel à la vue du mariage des forces politiques francophones canadiennes Mulroney Bourassa Hatfield. L'opéra-bouffe du vieux rêve canadien si cher au cœur de certains Québécois (deux peuples fondateurs, deux langues, deux cultures, deux solitudes, mais un seul cheminement «canadien») refait surface après vingt-cinq ans de lutte idéologique sur le choix d'un pays.

Depuis le «maître chez nous» de Jean Lesage, l'affirmation de la «québécoïté», en concentrant la vision gouvernementale du développement sur un territoire, le Québec, avait permis l'émergence de réformes sociales, culturelles et économiques ajustées à la réalité québécoise d'un pays en devenir. Restait et reste toujours la réforme politique. Dans ce contexte, Robert Bourassa, lorsqu'il s'est avoué fédéraliste en plein Sommet et que, de ce fait, il accepta que le Canada, anglais à 75%, soit le représentant voire même le protecteur de la francophonie (le loup gardant la bergerie), ne s'est pas rappelé, ou n'a pas voulu se rappeler, que SON gouvernement, en tant que gouvernement du Québec, doit être le continuateur d'une œuvre collective, qu'il doit être solidaire de ceux qui l'ont précédés et qu'il a l'obligation de transmettre intact et enrichi à ses successeurs ce précieux patrimoine dont il a la garde. Pour lui, les intérêts supérieurs du peuple québécois,... connaît pas! Le sens de la nation... connaît pas! Le sens de la partisanerie...??? Devant l'alternative shakespearienne, son choix et celui de son gouvernement est clair: «NOT TO BE» Québec! «PROUD TO BE CANADIAN!»

Tout ce débat, les journalistes québécois l'ont ignoré, lors de la couverture de ce Sommet. L'orchestration publicitaire du

gouvernement canadien ne tolérant aucune fausse note, l'harmonie irlandaise (Mulroney-Reagan) à laquelle nous avons assisté en 1985 avait maintenant sa version québécoise (Mulroney-Bourassa).

Eh oui, le Mouvement National des Québécois était présent au Sommet de la francophonie, à Paris, les 17, 18 et 19 février derniers, non pour aller voir les beaux costumes, les confettis et les mines réjouies du nouveau couple, mais pour se concentrer sur la stature politique de ce duo tant recherché. Quelle disproportion! Le maître et son valet. Disproportion qui planait même devant le Palais des Congrès, rue Kléber. Car, c'est avec un drapeau du Québec artisanal, d'un bleu délavé (aussi pâle que les convictions des gens qui le gouvernent) et composé de quatre fleurs de lys rapetissées et non conformes, que le Québec a manifesté sa présence à côté de l'unifolié canadien tout en splendeur parmi les autres pays représentés.

M. Mulroney-Canada a très bien appliqué le concept du «toé, tais-toé, té t'une province»; M. Bourassa-Québec, légèrement gavroche pour épicer les textes journalistiques québécois, a fait preuve d'une grande compréhension du système constitutionnel canadien. Ainsi, il est dans la normalité des choses de concevoir que c'est grâce à la présence du Canada à la table de la francophonie que le Québec a pu y accéder. Nous sommes loin ici des convictions du gouvernement de Daniel Johnson qui, en ouvrant le Québec au monde international en 1965, réclamait d'y être le seul porte-parole des francophones, au même titre que n'importe quel état-membre des Nations Unies. À ce sujet, il nous faut remercier le gouvernement français d'avoir eu le courage, lui, d'imposer le représentant du Québec comme rapporteur officiel du Sommet. Tout le monde au Québec a applaudi à cette visibilité, à cette façade, mais, si vous avez déjà vu le film «Le choix d'un peuple», vous comprendrez quels pincements au cœur nous avons pu ressentir.

VIVE LE QUÉBEC LIBRE!

«Réalisation d'une puissante famille québécoise, le Groupe Désourdy, Bromont est une ville nouvelle, planifiée et structurée autour de deux concepts: les loisirs et la haute technologie.»

«À Bromont, on pense à long terme, depuis 1964, alors que la municipalité a été créée de toutes pièces grâce aux stratégies de développement de la famille Désourdy et aux amis fidèles de Québec et d'Ottawa».

(Le Canada Français, octobre 1985).

Bromont

par YVETTE WILLIAMS-FORTIN

L'histoire de Bromont

Au début des années 60, Roland Désourdy, le grand visionnaire de la famille, et son frère Germain, rêvent de construire leur propre *ville planifiée* dans un environnement de plein air.

Arrivés jeunes dans la région de Cowansville, les aînés Désourdy détectent dans un village voisin, West Brome à l'époque, l'emplacement géographique idéal afin d'amener leur rêve à réalité.

Beaucoup d'espace disponible, une grande facilité d'approvisionnement en eau potable, une très bonne qualité des sols, etc... sont tous des facteurs qui ont joué en faveur de la décision des Désourdy de choisir ce coin de pays.

En 1964, les Désourdy obtiennent, avec l'aide du ministre des Affaires municipales du temps, M. Pierre Laporte, un bill privé pour fonder Bromont, à qui l'on accorde le statut de ville malgré une population de moins de 1 000 habitants.

Le gouvernement fédéral a aussi contribué à la naissance de la ville dans la montagne en dotant Bromont d'un aéroport avec une piste de 6 000 pieds (réalisé par le Groupe Désourdy). Cet aéroport est situé au cœur du parc industriel présentement en plein développement.

On dit également que la famille Désourdy est aussi intervenue pour faire déplacer l'axe projeté de l'Autoroute des Cantons de l'Est qui devait passer plus au nord de Granby, originellement. Il va sans dire qu'il fallait une grande puissance politique pour réaliser ce tour de force. Les Désourdy l'ont réussi.

La vocation industrielle de Bromont se dessine

La première implantation industrielle de Bromont s'est faite en 1970, alors que la multinationale IBM s'installait dans le parc industriel de la «Haute technologie». IBM fabrique des composantes électroniques qui sont utilisées dans les ordinateurs.

Mitel, qui œuvre dans le domaine de la téléphonie, est venu emboîter le pas, quand en 1978 elle s'installait juste en face d'IBM.

Ensuite la *Canadian General Electric*, qui se spécialise dans les ailettes et compresseurs d'avions, vient se joindre au groupe en y construisant son usine en 1981.

Et maintenant, la compagnie *Hyundai* confirme l'implantation à Bromont de son usine de fabrication d'autos. Un autre investissement de quelque 200 millions. L'usine sera en opération en 1988 et emploiera à son plein rendement quelque 1 200 personnes.

On mentionne aussi plusieurs autres compagnies d'importance, telles que Bombardier, Toyota, etc... qui seraient intéressées par les avantages qu'offre Bromont.

Un de ces avantages que l'on peut citer est sans doute le fait que Bromont offre à ses investisseurs éventuels la possibilité de choisir entre trois parcs industriels qui sont tous situés stratégiquement les uns par rapport aux autres.

Trois parcs industriels = 2 450 emplois

Le parc de la «Haute Technologie», le parc «Central» et le parc «Autoroute» sont les trois parcs totalisant une surface de plus de 4 000 acres disponibles au développement d'infrastructures industrielles.

Le plus important est sans contredit le parc de la «Haute Technologie» comprenant 3 280 acres. Il est doté d'un aéroport,

d'une desserte ferroviaire et du service de gaz naturel. Il s'agit de l'un des quatre parcs de haute technologie reconnus par le gouvernement du Québec. Ce parc appartient exclusivement aux Désourdy.

Sept entreprises sont présentement implantées dans ce parc, totalisant plus de 2 450 emplois répartis comme suit:

IBM	1 800 employés
CGE	400 employés
Mitel	200 employés
BMS Condell	20 employés
Maître Bricoleur	15 employés
Clairol	10 employés
Flexifil Inc.	5 employés

Dans les milieux de développement économique, on avance le fait que le parc industriel de Bromont, appartenant à une famille privée, constitue un atout pour le développement industriel de la ville, car le prix des terrains y est plus «élastique», contrairement à celui des parcs industriels publics. De plus, des conditions de paiement peuvent aussi être proposées par le vendeur à l'investisseur. Détail à prendre en considération lors de gros investissements.

Les deux autres parcs sont conjointement la propriété et de la famille Désourdy et de la municipalité de Bromont.

Le parc «Autoroute» est situé au nord de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons de l'Est. Il couvre plus de 600 acres de superficie et est desservi par un réseau ferroviaire. Aucune implantation industrielle n'est encore confirmée dans ce parc.

Le parc «Central», situé plus près des limites de la ville, est réservé aux PME. Moins grand, 230 acres de terrain, il est situé très près de la voie ferrée et du centre commercial de Bromont.

Ce parc «centralement» situé est axé vers les facilités pour aider l'implantation des PME. Il offre la possibilité de construire un logement à même l'entreprise. Ce qui n'est pas le cas dans les autres parcs industriels. Et par le fait de sa situation même, les moyens d'accéder à ce parc autant par les employés que les employeurs sont grandement facilités.

Pourquoi choisir Bromont?

En général, on s'accorde à dire qu'il y a plusieurs raisons qui font de Bromont la ville de prédilection pour les entreprises industrielles. Nous parlerons ici des plus importantes, à mon avis.

1. Sa situation géographique excellente

De par sa situation géographique, Bromont offre une très grande possibilité de liaison avec les grands centres environnants, quel que soit le moyen de transport que vous choisissiez.

PAR AIR

L'aéroport régional de Bromont est le plus grand aéroport régional à l'est de Montréal. Il possède une piste pavée illuminée d'une longueur de 1 800 mètres et d'une largeur de 23 mètres. Il dispose des services d'approvisionnement en carburant, des services de douanes et d'immigration, d'un puissant radio-phare et d'une gare aérienne moderne et accueillante.

La direction de l'aéroport projette une nouvelle piste d'une longueur de 2 700 mètres et d'une largeur de 45 mètres. Cette piste sera dotée d'un système complet de communications, d'assistance de vol et des facilités d'embarquement des plus modernes. Les grands centres industriels tels que Toronto, New York, Boston, Buffalo sont accessibles à une heure de vol.

PAR ROUTE

La ville de Bromont se veut le carrefour entre les régions de Montréal et Sherbrooke, grâce à l'autoroute des «Cantons de l'Est». De plus, cette autoroute 10 donne accès aux autoroutes 87, 89, 91, 93 et 95 du réseau routier inter-États des États-Unis.

Plus de 15 entreprises de camionnage exercent leurs activités dans la région et assurent un service journalier de transport de marchandise vers les autres centres.

Aux dires des trois multinationales déjà implantées, la chance de s'établir à proximité des usines-sœurs américaines a considérablement aidé dans leurs décisions.

PAR RAIL

Les deux grandes compagnies ferroviaires du Canada, soit le Canadien National et le Canadien Pacifique, possèdent deux

lignes qui traversent Bromont servant de relais entre le Canada et les États-Unis.

PAR MER

Situé à moins de 80 km de la région bromontoise, le port de Montréal donne accès à la voie maritime du Saint-Laurent.

2. La disponibilité et la facilité d'acquérir de la main-d'œuvre

La région environnante comprend un énorme bassin de main-d'œuvre disponible et désireuse de travailler. Nous reparlerons de cette caractéristique un peu plus loin, sous la rubrique de l'éducation.

3. Le vaste choix des emplacements pour les usines

Comme mentionné plus haut, en offrant la possibilité aux entreprises de s'implanter, l'un ou l'autre des trois parcs industriels Bromont ajoute un atout en sa faveur.

D'autant plus que chaque parc industriel se veut le reflet de ses acheteurs. Ex: le parc «Haute technologie» accueille les entreprises à haute technologie, le parc central attire les PME, etc...

4. Le système d'éducation des environs immédiats

Ce critère établit sa propre importance au moment de l'embauche de personnel. Quel niveau de scolarité est disponible dans la région?

Ici, à Bromont, on peut compter sur tous les niveaux de main-d'œuvre, tant spécialisée qu'ouvrière. Car si on jette un coup d'œil du côté éducation, le système va du niveau de la maternelle jusqu'aux cours de perfectionnement pour adultes, tant en français qu'en anglais.

L'école secondaire régionale polyvalente Massey-Vanier est la seule école régionale bilingue de tout le Canada et elle est située à moins de 15 km. Elle compte 4 000 étudiants et étudiantes de langue française et anglaise qui utilisent en commun la cafétéria, la bibliothèque, l'auditorium, les laboratoires facilitant les échanges culturels d'une grande valeur.

Dans un rayon de 80 km à la ronde, les études post-secondaires sont rendues possibles dans la langue française par la présence de deux collèges et de trois universités et dans la lan-

gue anglaise par également deux collègues et trois universités. Toutes ces institutions sont à une heure de route, soit dans un sens (Montréal) ou dans l'autre (Sherbrooke).

5. L'habitation

Allant de pair avec une croissance rapide, un vaste choix d'habitations est disponible, du logement à prix modique jusqu'à l'habitation somptueuse en montagne, surplombant la région environnante. Dans la plupart des cas, le lotissement a été établi en fonction de la meilleure disposition esthétique du terrain.

En s'appuyant sur le fait que les cadres spécialisés d'entreprises préfèrent habiter dans des régions où le style de vie est agréable, c'est-à-dire possibilité de faire du sport, absence de pollution, une vie de campagne, tout en n'étant pas trop loin d'une grande ville, Bromont a su faciliter la tâche aux compagnies qui n'auront qu'à faire miroiter à ses dirigeants la chaîne caractéristique qui est loin d'être négligeable à mon avis.

6. Les activités socio-récréatives

Un centre de ski qui rend bien son image par sa participation en tant que station hôte pour la dernière tranche de la Coupe du Monde de ski alpin en mars prochain. J'aimerais mentionner aussi que l'éclairage de ses pistes pour le ski de soirée et l'investissement de sommes considérables dans les équipements de fabrication de neige artificielle font de la station de ski Bromont la quatrième plus achalandée au Québec. Et on y travaille présentement à l'installation d'un télésiège quadruple.

Pour faire de Bromont une ville où il fait bon vivre à l'année longue, les promoteurs et propriétaires de la montagne, les Désourdy, ont investi dans des glissades d'eau à même le flanc de la montagne en 1984, suivies cette année de glissades alpines, plus une mini-piste de patins à roulettes et un circuit de vélo-cross.

De plus, un magnifique terrain de golf, une base de plein air, un centre sportif et culturel, un ciné-parc qui se transforme en gigantesque marché aux puces tous les dimanches, voilà autant d'activités que l'on retrouve dans la ville même de Bromont.

N'oublions pas que Bromont fut le site des olympiques de 1976, et ses 250 km de pistes aménagées en font un Centre équestre de tout premier ordre.

Une ombre au tableau de Bromont

Une ombre au tableau de Bromont serait peut-être son manque au chapitre de l'hébergement et de la restauration.

Bromont est en voie de pallier cette déficience. En effet, l'Auberge Bromont agrandit ses cuisines et se dote d'une salle de réunion d'une capacité de 200 personnes, en plus de doubler le nombre de ses chambres. Tout ça, au prix de 1,7 millions\$.

Et il y a aussi le fameux projet hôtelier «Sleep and Slide Motor Inn Inc.», qui doit se réaliser au début du printemps prochain, au dire du commissaire industriel, M. Germain Désourdy, qui en est à mettre la dernière main à ce dossier sur lequel on travaille depuis près d'un an. C'est un investissement de plus de 15 millions\$ dans un complexe hôtelier à tarif économique de 362 chambres avec des glissades d'eau intérieures, de même qu'un mini-golf.

Et finalement, sur le plan de la villégiature, des projets de copropriétés sont en voie de démarrer, ainsi que la construction d'un centre commercial en plein centre-ville. Le tout devrait débiter en décembre 1985.

Conclusion

Bromont fut rêvée, planifiée, et est en voie d'être créée étapes par étapes grâce à une équipe d'administration des plus dynamique et productive.

Bromont est perçue comme la ville de l'an 2000 et avec raison, quand on pense à tous ces millions qui sont investis pour rendre la place accueillante, où la qualité de vie tant au travail qu'à la maison est considérée comme exceptionnelle, où le taux de productivité des travailleurs est très élevé, où les syndicats sont absents, permettant, selon moi, une meilleure relation employeurs-employés et beaucoup moins de frictions dans notre vie de tous les jours.

À Bromont ne vient pas s'installer qui veut. Les critères d'acceptation pour les usines sont sévères. On examine les taux

de pollution, tous les types de pollution possibles, et le genre d'entreprise intéressée, afin de garder à l'environnement son excellente qualité de bien-être, de plein air tant recherchée par ses fondateurs, les Désourdy.

En quelques mots, l'image que l'on a de Bromont, c'est celle de la «montagne qui bouge». Car, à Bromont s'est développée une mentalité de gagnants et on se prépare pour être la ville du vingt et unième siècle, la ville de l'an 2000.

Références:

Entrevue avec M. Germain Désourdy, commissaire industriel de Bromont (13 novembre 1985).

Articles du journal *Le Canada Français*, octobre 1985.

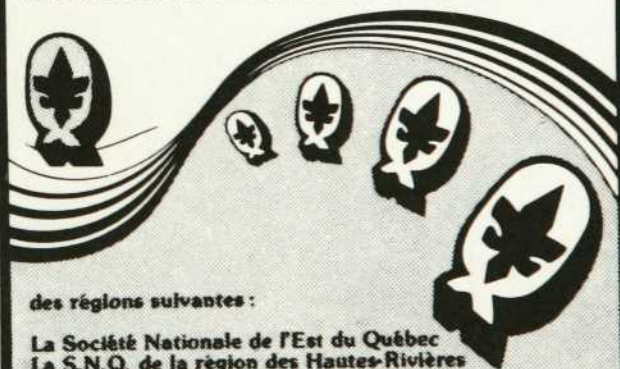
Cahier spécial *Les Affaires* (30 novembre 1985).

Documents obtenus de la ville de Bromont.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

Siège social: 134, rue Saint-Charles
Saint-Jean-Sur-Richelieu
J3B 2C3

M. Léon Dubois,

12-86

6900, EST Boul:Gouin #606,

Montréal-Nord.

H1G 6L9

**De concert
avec la**

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siege social: Québec

Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivieres.

DU GROUPE SOLIDARITÉ · UNIQUE